

Le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes : ambitions et défis

11 juillet 2017

Le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes : ambitions et défis

Rapporteur

Jean-Claude MICHEL

Président du Comité de Pilotage « SRADDET »

Contribution n° 2017-12

11 juillet 2017

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu
ou
retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cette contribution a été adoptée par 117 voix pour, 22 voix contre, 4 abstentions et 1 n'a pas pris part au vote
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes

lors de son Assemblée plénière du 11 juillet 2017

Sommaire

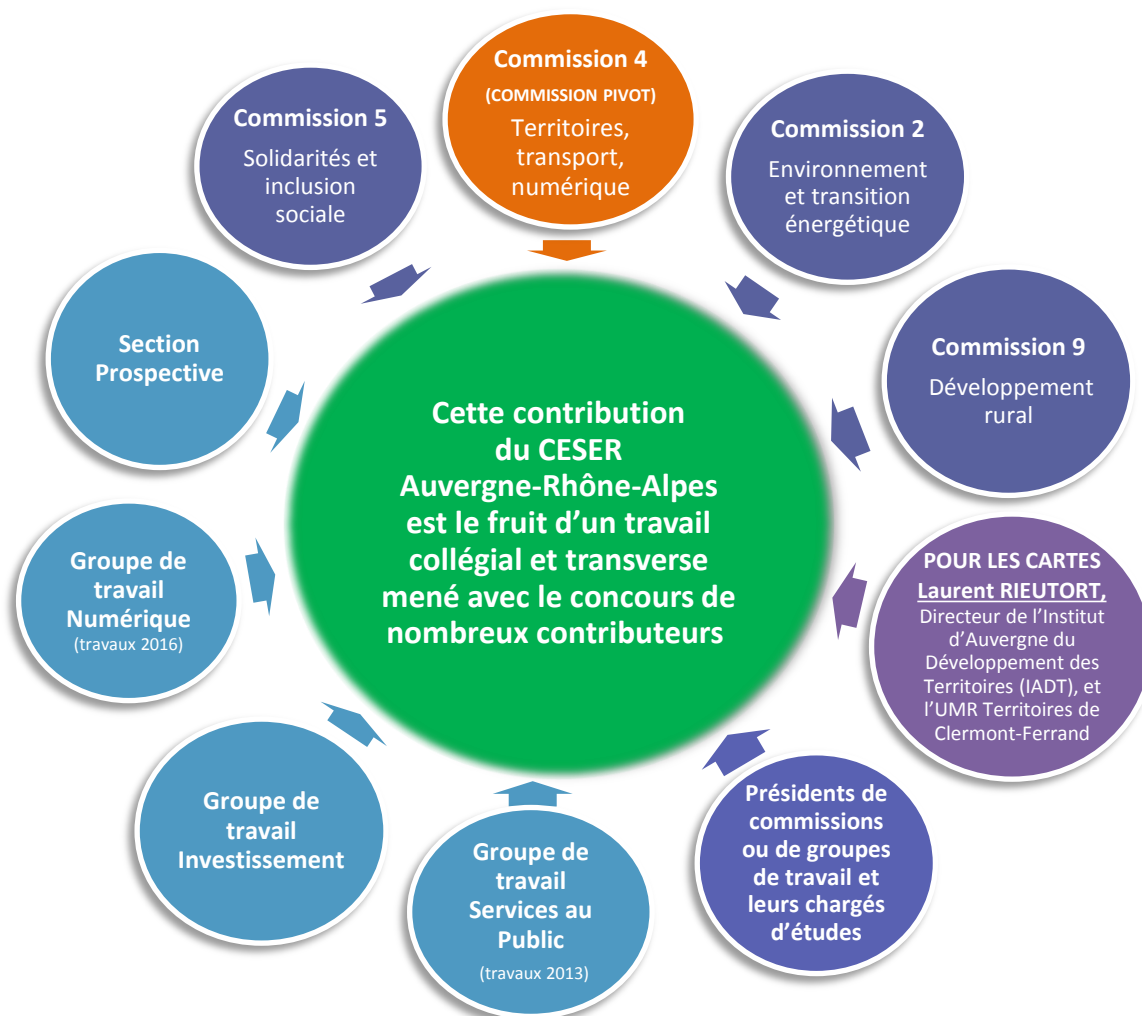
Pages

1. Le CESER et le SRADDET : une opportunité pour bâtir un projet régional	10
1.1. Pour le CESER, il est capital de dégager une vision d'un développement équilibré en Auvergne-Rhône-Alpes	10
1.2. Si le SRADDET centré sur les territoires n'a pas pour vocation d'être le schéma des schémas, il doit être articulé avec les autres schémas régionaux	11
2. Auvergne-Rhône-Alpes, un territoire diversifié et à fort potentiel	12
3. Le SRADDET, démarche pour un développement équilibré	18
3.1. Un SRADDET qui respecte les piliers du développement durable	18
3.2. Trois leviers indissociables pour un développement équilibré d'Auvergne-Rhône-Alpes	20
3.2.1. Tirer parti dans tous les territoires des atouts d'une métropolisation réussie	20
3.2.2. Le projet de territoire au cœur du développement	22
3.2.3. Tisser des réseaux	23
3.3. Dialogue et confiance pour faire coïncider l'espace des problèmes avec l'espace des solutions	25
4. Des actes : cinq défis à relever	27
4.1. Cultiver les dynamiques de projet	28
4.2. Organiser la solidarité territoriale	28
4.3. Mailler le territoire par des réseaux optimisés	28
4.4. Réussir la transition écologique	29
4.5. Maîtriser la gestion foncière	29
Pour ne pas conclure	30
Carte « Le SRADDET : une vision stratégique et partagée pour Auvergne-Rhône-Alpes »	31
Fiches SRADDET	33
Bibliographie	47
Glossaire	51
Déclarations des groupes	53

« Ce qui fait l'homme, c'est l'horizon : celui des flots et celui des crêtes, celui qu'on voit et celui qu'on devine, celui du terre à terre et celui du rêve. L'horizon montre à chacun l'échelle et la limite de ses besoins et de ses capacités. Il y a l'horizon qu'on accepte et celui qui recule. L'un est stérile, et il existe. L'autre n'est qu'une idée, et il est fécond. L'un et l'autre ont la relativité de l'esprit et celle de l'instant. En les cernant, ils définissent les hommes et les choses, les ressources et les partenaires ».

Jean FAVIER, De l'or et des épices, Fayard, 2013, 478 pages.

Cette contribution du CESER Auvergne-Rhône-Alpes est le fruit d'un travail collégial et transverse mené avec le concours de nombreux contributeurs :




Que ces nombreux contributeurs soient ici remerciés pour leur disponibilité, leur implication, et leur sens du jeu collectif !


Les apports des uns et des autres ont été synthétisés dans douze fiches thématiques et une carte que l'on trouvera en deuxième partie du document. Ces fiches et cette carte constituent le cœur de la présente contribution et supportent le court texte qui les précède.

Souhaitant recueillir le regard des citoyens sur ses travaux, le CESER a associé la famille AURACHON, implantée en différents points du territoire régional : le père de famille ROBERT en reconversion, conseiller municipal en Vanoise ; sa compagne MARTINE qui travaille dans un réseau de distribution d'envergure internationale ; les trois enfants FRANCOISE infirmière en milieu rural près du Puy Mary dans le Cantal, OLIVIER ingénieur à Lyon, et BAPTISTE étudiant en plasturgie à Oyonnax. Avec l'aimable autorisation de la famille, leurs réactions, formulées sur le réseau WhatsApp, sont publiées au fil de notre texte. 😊

A l'heure où l'exécutif régional engage un important processus de consultation pour définir, à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le schéma d'aménagement futur du territoire régional, le CESER tient à formuler sans tarder les attentes de la société civile organisée :

La loi prévoit l'élaboration d'ici juillet 2019, sous le pilotage de la Région, le SRADDET, schéma à long terme d'avenir pour un aménagement équilibré des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

 **Robert** : encore un nouveau machin ! Au lieu de s'occuper de l'avenir, on ferait mieux de s'occuper du présent.


 **Olivier** : arrête de râler papa, nous les jeunes, on a besoin de voir l'avenir ... et même de participer à la construction

La démarche est engagée depuis début 2017 et l'Exécutif annonce un calendrier resserré permettant « de concentrer l'essentiel des travaux de fond sur 2017, de satisfaire aux obligations de consultation en 2018 et de finaliser le document fin 2018/2019 ».

En première étape, il prévoit une délibération en octobre 2017 sur les objectifs du SRADDET qui devront être pris en compte « dans les documents d'urbanisme, et sur des « règles générales » à caractère prescriptif, impliquant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme lors de leur prochaine révision. Depuis fin avril, l'Exécutif a également initié un cycle de rencontres territoriales dans les différents départements.

Pour le CESER, cette première étape est primordiale : il souhaite s'impliquer dès le début du processus pour faire ressortir les attentes de la société civile organisée déjà exprimées dans ses travaux passés ou en cours, et les inscrire dans une démarche ambitieuse coconstruite en vue d'un développement équilibré en Auvergne-Rhône-Alpes.

 **Baptiste** : c'est quoi le CESER ?

 **Robert** : je sais, j'ai un copain du conseil municipal qui y est en tant qu'artisan : c'est la deuxième assemblée de la Région représentant la société civile, chargée de faire des propositions au Conseil Régional.

1. Le CESER et le SRADDET : une opportunité pour bâtir un projet régional

1.1. Pour le CESER, il est capital de dégager une vision d'un développement équilibré en Auvergne-Rhône-Alpes


En réponse à une saisine du Président du Conseil Régional en date du 19 juillet 2016, le CESER s'était exprimé le 18 octobre 2016 sur les attendus et la méthode d'élaboration du schéma. Il soulignait combien :


- l'enchevêtrement des espaces de projet en Auvergne-Rhône-Alpes n'est plus supportable ;
- il importe de donner une perspective et de la lisibilité à l'action publique pour rendre aux citoyens la possibilité d'une adhésion ;
- le SRADDET doit être considéré comme une opportunité pour exprimer une ambition régionale partagée par les acteurs... en écartant toute logique technocratique qui résulterait d'une application restrictive de la loi.

Ainsi que l'a souligné à maintes reprises l'ex CESER Rhône-Alpes, c'est d'une « boussole » pour l'action publique dont les acteurs régionaux ont besoin, pour préparer l'avenir des générations futures à un horizon de moyen et long terme. Pour cela, il convient de dégager des priorités d'action en fonction de leur effet de levier et de leur capacité à assurer l'équilibre et l'équité territoriale.

Pour le CESER, l'exercice aurait été indispensable même si la loi NOTRe instituant les SRADDET n'avait pas existé.

Le CESER prend acte avec intérêt de l'intention exprimée par la Région dans sa délibération de février 2017 de « rendre lisible et visible une vision unifiée et claire de l'aménagement du territoire régional ».

 **Robert** : Va y avoir du boulot pour expliquer . Au conseil municipal, on est perdu dans les SCOT, les Parcs, les Leader et le reste.

 **Françoise** : Oui mais ça me donne envie de participer à la démarche .

Les représentants de la société civile souhaitent que le schéma fixe un cap à un horizon de 15 ans et dégage un réel souffle vers un projet **souhaitable** pour Auvergne-Rhône-Alpes, avec éventuellement une part de rêve, ceci sans perdre de vue le pragmatisme d'une focalisation sur le **possible et le prioritaire**.

Par ailleurs, la loi NOTRe prévoit l'intégration dans le SRADDET des éléments essentiels de plusieurs schémas dont plusieurs d'entre eux relevant de la transition écologique et énergétique. Pour le CESER, le SRADDET, qui devra se substituer à ces schémas environnementaux, doit traduire un véritable changement de paradigme. Comme le dit Robert HAINARD, « On mesurera un jour le degré d'une civilisation non pas à ce qu'elle aura pris à la nature mais à ce qu'elle lui aura laissé ou rendu ».

1.2. Si le SRADDET centré sur les territoires n'a pas pour vocation d'être le schéma des schémas, il doit être articulé avec les autres schémas régionaux

Il importe d'assurer la cohérence avec les schémas spécifiques :

- pour le développement économique, l'internationalisation, et l'innovation (SRDEII) ;
- pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (SRESRI) ;


ainsi qu'avec les autres documents d'orientation de la Région, notamment en matière de formation (ex CPRDFOP), de numérique (feuille de route 2017-2021), ...

Le SRDEII souligne lui-même cet impératif d'articulation entre ces schémas. Il consacre par ailleurs l'un de ses trois axes au « jeu collectif pour accélérer les projets d'investissements dans les équipements et infrastructures sur les territoires », en dégagant plusieurs orientations :

- soutien des collectivités à l'investissement, en veillant à sa qualité et son maillage fin, notamment à l'échelle des EPCI ;
- libération raisonnée du foncier économique pour l'activité des entreprises, non seulement en valorisant ou requalifiant les friches et zones d'activité mais aussi en anticipant les besoins économiques dans les documents d'urbanisme, en sélectionnant les zones d'implantation de projets majeurs, en accompagnant les entreprises dans leurs phases de croissance, qu'elles se situent dans un développement endogène ou en prise avec les marchés internationaux ;
- promotion des réseaux d'infrastructures de transport physiques tous modes et numériques, des espaces événementiels, de logement ou de la revitalisation des centre-bourgs ;
- investissements en zone de montagne.

Dans ses travaux, le CESER a souligné l'intérêt de ces orientations, tout particulièrement pour ce qui concerne le foncier et les infrastructures, dont le numérique et ses usages, premier levier transversal du développement économique. Il réitère en outre **un certain nombre de principes pour construire une ambition régionale partagée** :

- **la réactivité** : il faut répondre aux évolutions très rapides du contexte et des mutations socio-économiques, par l'anticipation, l'adaptation, l'innovation, et plus globalement par une certaine souplesse des schémas pour répondre aux besoins du tissu socio-économique ;
- **la subsidiarité** : en positionnant la Région comme catalyseur de bonnes pratiques et stimulatrice d'une émulation saine entre territoires, en soutenant les démarches issues du terrain dans une logique ascendante ;
- **la capacité des acteurs à travailler tous ensemble en réseau**, pour réhabiliter l'industrie, conforter le maillage territorial de l'enseignement supérieur, en dépassant les logiques de site...
- la mobilisation des expériences de terrain de la société civile à l'échelle des territoires.

 **Martine** : vaste programme ! Comme disait ma mère « qui trop embrasse mal étirent ! »

De son côté, le SRESRI pointe plusieurs enjeux majeurs liés à la dynamique démographique, aux problématiques d'insertion professionnelle, aux difficultés de transfert de l'innovation au monde de l'entreprise. Ce schéma affirme une ambition pour renforcer l'apport des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au développement socioéconomique des territoires.

Le CESER a souligné dans son avis sur le SRESRI l'importance d'une complémentarité forte entre les trois grands pôles universitaires et les implantations universitaires dans les villes moyennes ; **cette démarche est essentielle pour soutenir le développement des territoires.**

 **Baptiste** : il arrive jusqu'à Oyonnax le SRESRI ?

2. Auvergne-Rhône-Alpes, un territoire diversifié et à fort potentiel

L'analyse des caractéristiques d'Auvergne-Rhône-Alpes traduit bien sûr des faiblesses et des risques, mais frappe surtout par ses fortes potentialités pour stimuler l'attractivité et la positionner comme une région leader en Europe.

C'est une région marquée par la montagne et la position de carrefour européen, tirant parti des facilités de circulation dans les grandes vallées Nord Sud.


La montagne


Elle occupe les trois quarts de l'espace. Il faut parler des montagnes, tant elles sont différentes :


- les montagnes tertiaires des Alpes du Nord et du Jura, faciles à traverser par des cluses ou de larges vallées rabotées par les glaciers quaternaires du Rhône, de l'Isère, de l'Arc, du Drac... ou de l'Albarine ;
- celles du Massif Central primaire au relief chahuté à la fois par l'orogénèse alpine et par le volcanisme tertiaire et quaternaire.

La montagne constitue pour Auvergne-Rhône-Alpes un atout exceptionnel, à travers ses milieux naturels d'une diversité extrême préservée et mise en valeur par de nombreux parcs naturels régionaux et nationaux. Elle est à l'origine de multiples activités humaines, qu'elles soient agricoles, forestières ou industrielles, liées notamment à la force hydraulique des « châteaux d'eau » que sont les massifs. Elle est également un atout maître au plan touristique pour les quatre saisons.

Dans cet univers montagnard, ce sont de grandes plaines alluviales orientées Nord-Sud sur l'axe Saône-Rhône, sur l'axe ligérien et sur le fossé d'effondrement de la Limagne qui accueillent préférentiellement les flux de passage. Les liaisons Est-Ouest, à travers les différentes barrières montagneuses, sont globalement beaucoup plus difficiles.

 **Martine** : c'est beau la montagne. Mais c'est pas facile pour se déplacer. Moi qui suis toujours sur les routes pour le boulot, j'en sais quelque chose !

 **Françoise** : et moi donc, les petites routes pour mes visites c'est pas toujours facile !

 **Olivier** : c'est vrai que je mets moins de temps pour aller à Paris que pour aller vous voir !

La position de carrefour européen

Depuis le Néolithique, Auvergne-Rhône-Alpes valorise une position remarquable de carrefour européen entre l'axe Saône Rhône Sud Nord pénétrant le continent depuis le bassin méditerranéen, le pied des cols alpins, et les passages occidentaux vers le Val de Loire et l'Atlantique. La permanence de ce carrefour a fait l'objet d'une préoccupation constante des acteurs régionaux : voies fluviales ligériennes et rhodaniennes d'abord, puis


ferroviaires et routières, avec des axes toujours beaucoup plus structurants dans les fonds de vallée orientés Nord Sud, et des difficultés récurrentes pour les relations transversales. Ainsi se sont constitués des axes d'échanges et d'innovations intenses, et avec eux un patrimoine culturel extraordinaire. L'axe Rhône-Saône est un axe majeur pour l'Europe occidentale qui a accumulé un potentiel très important de ressources naturelles, culturelles, économiques, touristiques, énergétiques. Il mérite ainsi d'être inscrit comme une grande initiative européenne, articulée avec la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).

Ce carrefour, en position centrale de la nouvelle région, valorise aujourd'hui des flux avec l'ensemble du continent, surtout dans l'Est lyonnais par des plateformes logistiques parmi les plus importantes d'Europe.

Rien n'est cependant acquis de manière définitive et la détermination des décideurs politiques demeure indispensable pour préserver les atouts de ce carrefour.

En effet, le centre de gravité de l'Europe se déplace vers l'Est et tout dépendra de l'activation des projets de grands réseaux européens structurants :

- pour traverser les agglomérations. Si la liaison ferroviaire Cornavin Eaux Vives s'achève, les nœuds autoroutier et ferroviaire lyonnais sont loin d'être dénoués, pas davantage que les nœuds routiers grenoblois ou genevois ;
- pour capter les flux sur l'axe Péninsule ibérique-Europe orientale. La liaison ferroviaire transalpine, seule grande liaison internationale Est-Ouest sur le continent, s'engage après plus de 25 ans d'études et procédures, alors que les percées alpines suisses s'achèvent ;
- pour la liaison ferroviaire à grande vitesse Paris Orléans Clermont LYON à double vocation méridienne pour doubler la liaison Paris-Lyon déjà saturée, et pouvant ouvrir vers l'Atlantique, n'a pas encore fait l'objet du choix de son tracé.

 **Françoise** : et pour venir manger dimanche, je passe par où ?


Si ces projets deviennent cependant réalités à l'horizon 2030 fixé par la Région pour le SRADDET, Auvergne-Rhône-Alpes pourrait alors être doté de nouvelles cartes maîtresses.

Une démographie dynamique

Selon l'INSEE, Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une population équivalente à celle de la Suisse (7,8 millions d'habitants) sur une superficie comparable à l'Irlande (70 000km²). Pour la période 2008-2013, son taux annuel d'évolution (0,8%) dépasse la moyenne nationale (0,5%) tant en raison du solde naturel que du solde migratoire. Ce dynamisme est particulièrement important dans le franco-genevois (2,6% l'an, taux le plus élevé de France), et dans une moindre mesure dans les espaces périurbains du sillon alpin, de la région lyonnaise, du sillon Rhône Saône, et de l'aire urbaine clermontoise. Des pertes de population se manifestant néanmoins à l'Ouest (Aurillac, Montluçon, Roanne, St Etienne) comme à l'Est (Valence, Oyonnax, Maurienne et Tarentaise).

La pyramide des âges montre par ailleurs une région particulièrement jeune, au troisième rang des régions françaises et au quinzième rang des régions européennes. Ce capital jeunesse est un atout maître pour l'avenir de la région.

Toutefois, le vieillissement n'épargne aucun territoire, avec des disparités marquées. Si les territoires ruraux ont une population aujourd'hui plus âgée, c'est dans les espaces périurbains qu'elle croît le plus vite. Ceci constitue pour certains espaces une opportunité de création de valeur par l'économie présentielle générée. Néanmoins, compte tenu du poids actuel des baby boomers, Auvergne-Rhône-Alpes pourrait connaître après 2025 une des croissances les plus fortes de population très âgée, et avec elle des personnes dépendantes. Des stratégies différenciées selon les contextes locaux devront y répondre.


 **Françoise** : Eh oui ! moi qui passe mon temps à soigner des personnes âgées je peux dire qu'il faut que l'on repense bien des choses pour s'adapter à leurs réels besoins

Un réseau urbain très bien hiérarchisé

Les données de l'INSEE montrent combien le bipole LYON ST ETIENNE au centre, le chapelet des quatre grandes villes du sillon alpin à l'Est, CLERMONT FERRAND à l'Ouest structurent la région : s'y concentrent 60% des habitants et des emplois. Il faut souligner aussi le poids majeur de la métropole lémanique franco-suisse, centrée sur le lac, dotée de fonctions internationales incomparables au regard de LYON, et pourtant moins peuplée.

Pour autant, cette armature de grandes villes ne fait pas le vide autour d'elle. En effet, le territoire est maillé par 35 villes moyennes¹ abritant le quart de la population et des emplois, avec des profils parmi les plus différenciés dans les régions françaises : six « grandes » villes moyennes dotées de fonctions supérieures ; seize villes de tradition industrielle, plus fragiles ; treize villes à vocation présentielle, dotées d'une fonction soit administrative, soit touristique, soit résidentielle.

Enfin, les espaces ruraux sont souvent dynamiques : selon l'IADT, c'est dans les zones peu denses que sont observés de 1999 à 2013 les plus forts taux de croissance de population et d'emploi, y compris pour l'emploi qualifié.

 **Baptiste** : Je le vois bien dans le Bugey avec toutes ces maisons qui se construisent partout.


L'hyper-ruralité des zones très peu denses définies par l'INSEE (zones qui couvrent le tiers de l'espace régional) connaît également des augmentations de population, mais elle subit une décroissance de l'emploi, par suite de l'enclavement et d'un tissu économique souvent appuyé sur un petit nombre d'activités.

Une économie dynamique et diversifiée

Les indicateurs économiques sont là encore globalement positifs, malgré de fortes disparités. Le PIB régional pèse environ 12% du PIB national. Calculé par habitant, il est supérieur à la moyenne nationale et peut être rapproché du PIB des Berlinoises.

¹ INSEE et CESER Auvergne Rhône Alpes, Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain, Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°39, 4 pages, mai 2017.

L'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes est globalement moins en souffrance qu'ailleurs, surtout depuis la crise de 2008-2009 : en 2012, taux d'emploi et taux de chômage sont plus favorables que pour la France entière. La croissance de l'emploi se concentre dans les grands pôles urbains. Mais l'emploi décline de 2007 à 2012 à St Etienne, dans une moindre mesure à Grenoble et Chambéry, et dans plusieurs villes moyennes.


 **Robert** : c'est comme ça qu'en Vanoise, je pointe au chômage depuis 6 mois et je ne vois pas le bout du tunnel.

Comme l'a souligné le CESER dans ses travaux sur le SRDEII, la richesse et la variété du tissu d'entreprises sont exceptionnelles, qu'elles soient industrielles (première région industrielle de France), agricoles (produits de qualité à la charnière de zones climatiques), forestières (première région en volume de bois), ou touristiques (près de 10% de la valeur ajoutée régionale). Le poids des fonctions supérieures métropolitaines, de l'innovation (20% des brevets déposés en France), de la recherche et de l'enseignement supérieur (7 universités et 43 grandes écoles, présence de tous les organismes publics de recherche), des services aux entreprises, ... est déterminant, ainsi que la qualité de la main d'œuvre.

Première région productrice d'énergie, Auvergne-Rhône-Alpes dispose par ailleurs d'un potentiel de recherche et ingénierie inégalé en Europe pour développer l'ensemble du bouquet énergétique.

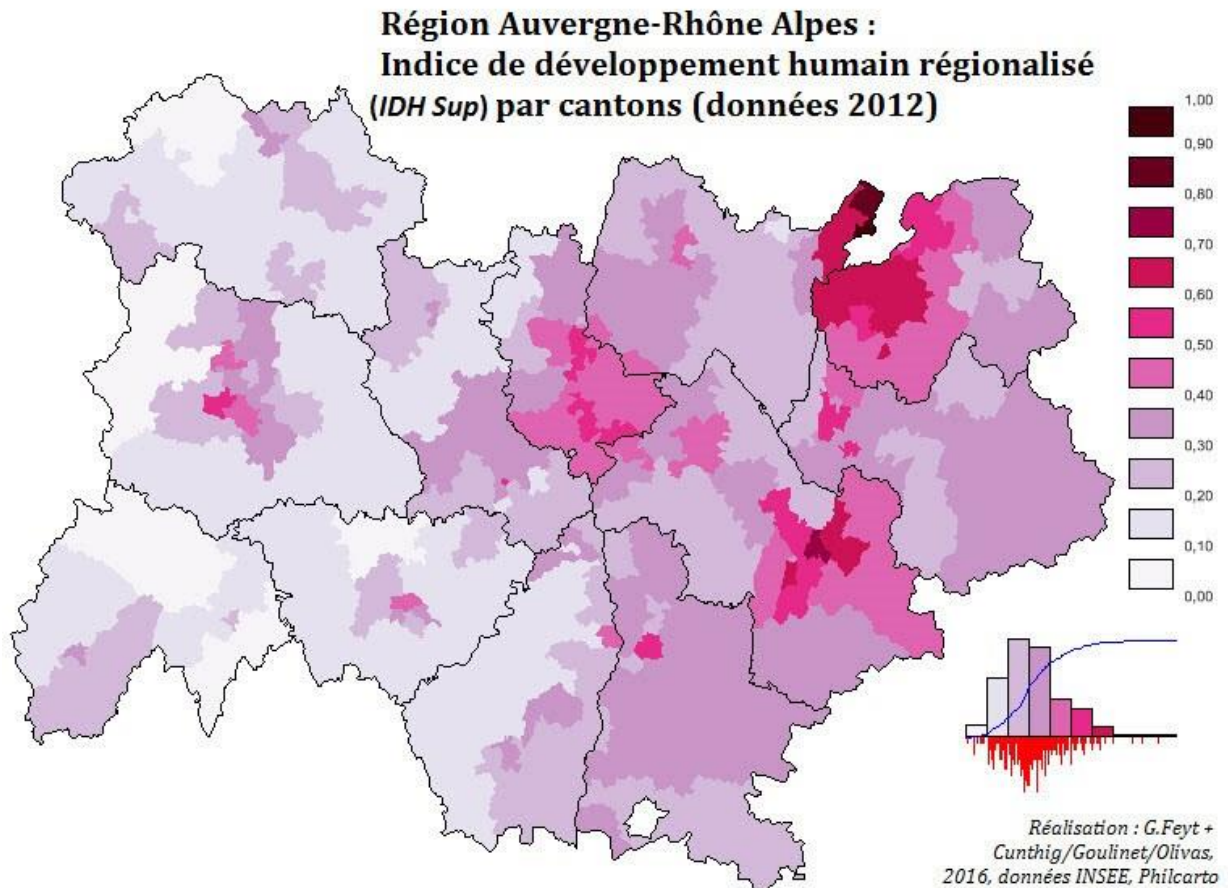
La principale force d'Auvergne-Rhône-Alpes réside dans la combinaison de ses atouts, et notamment des atouts industrie, production énergétique, économie métropolitaine, agriculture/ sylviculture, économie présentielle telle que le tourisme.

Le CESER renouvelle combien cette diversité économique, accrue par l'union de Rhône Alpes et Auvergne, constitue une force déterminante à la fois pour amortir les chocs, anticiper les mutations économiques, et positionner à terme notre région au tout premier plan des régions européennes.

 **Martine** : faudrait que tout le monde en ait conscience. Valorisons nos atouts !

Mais les disparités territoriales sont fortes

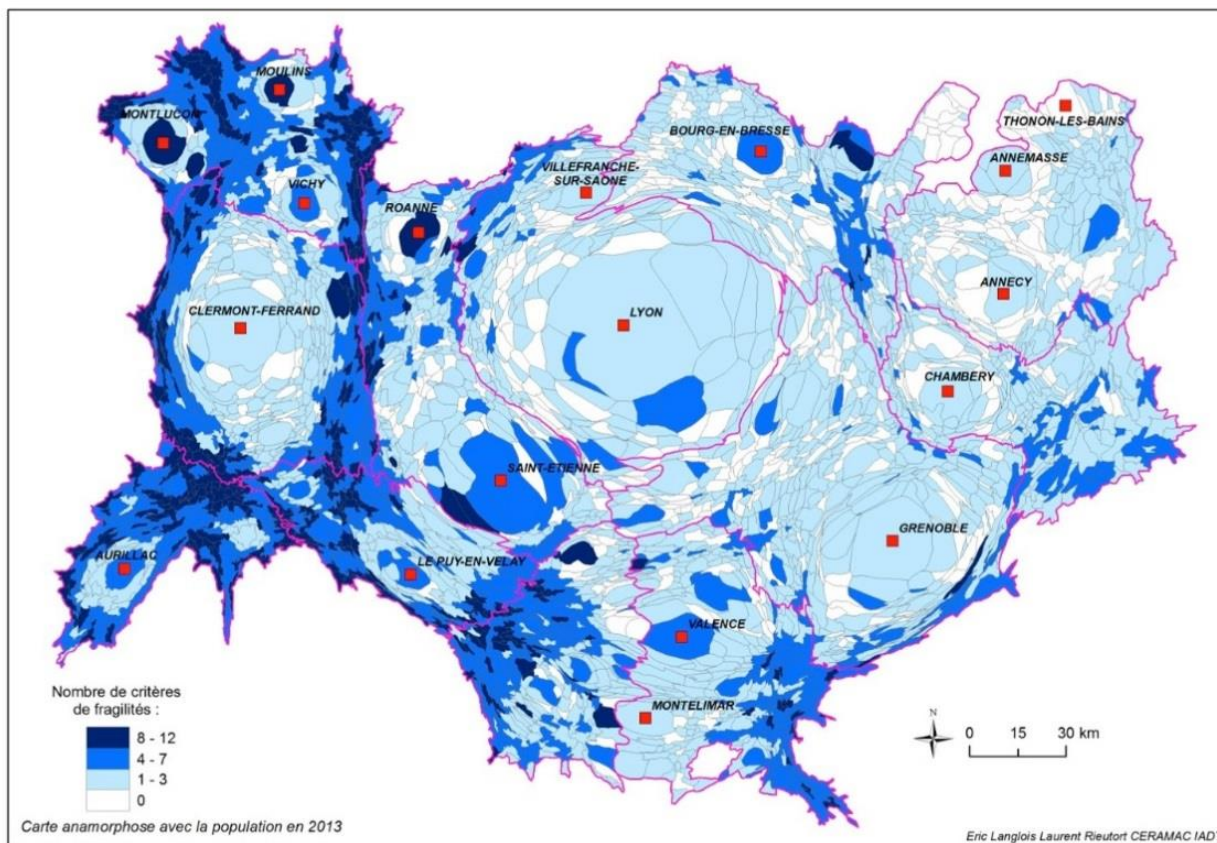
Ces disparités sont illustrées par la carte de l'INSEE du revenu médian dans les communes, ou encore par la carte réalisée par l'Université Grenoble Alpes de l'indice de développement humain régionalisé par cantons (croisement revenu médian, diplômés et indice de santé). Elle montre une opposition Est Ouest bien marquée :



La carte IADT en anamorphose des critères de fragilité (combinant des données de population, d'emploi, de revenu, de logement, d'accès aux services) est encore plus spectaculaire.

Elle déforme l'espace en donnant à chaque commune une surface proportionnelle à sa population.

Outre l'opposition entre l'ouest et l'est de la Région, la déformation en anamorphose révèle les risques de marginalisation des zones fragiles (zones en dégradé de bleu) , qui sont souvent de faible ou très faible densité, ce qui accroît encore les risques de fracture territoriale.



📍 **Françoise** : En tant qu'infirmière, des fragilités j'en vois tous les jours !

De nombreux facteurs peuvent encore aggraver les fractures territoriales et sociales : accès au très haut débit numérique, manque de coopération entre acteurs, lenteur et retards des investissements dans les réseaux de transport, connexions insuffisantes entre système de formation et PME...

Pour le CESER, le SRADDET, outil au service d'une prospective à l'horizon 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes, doit dégager une dynamique pour :

- Valoriser les points forts,
- Réduire les fragilités,
- Développer les synergies entre les deux ex-régions.

3. Le SRADDET, démarche pour un développement équilibré

3.1. Un SRADDET qui respecte les piliers du développement durable

Le premier item définissant le SRADDET dans la loi NOTRe a trait à l'équilibre et à l'égalité des territoires : « Le schéma fixe les objectifs à moyen et long terme sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires... ».


Même si l'égalité des territoires n'existe pas et ne peut être entendue qu'au sens de l'égalité des chances ou de l'équité territoriale, ce premier item de la loi est particulièrement englobant et résume tous les autres.

Pour le CESER, la notion d'équilibre des territoires impose de respecter les quatre piliers du développement durable :

Le développement économique créateur de richesse

Ceci passe notamment par :

- La cohérence avec des actions en matière de développement économique ou d'enseignement supérieur et de recherche stimulant les initiatives d'anticipation des mutations, l'innovation et l'adaptation,
- La mise à niveau des réseaux d'infrastructures de transport tous modes et d'infrastructures à très haut débit numérique (fibre et hertzien),
- La valorisation des capacités de développement local à travers l'économie de proximité, l'agriculture, notamment les circuits courts.


 **Martine** : internet c'est génial, avec mon boulot itinérant, je reste toujours connectée... sauf dans les zones blanches, alors bonjour la galère !

Il faut créer de la valeur en intégrant la nouvelle donne mondiale... Celle-ci est marquée par la progression très importante de l'incertitude et aussi des opportunités ouvertes ou fermées par une pression concurrentielle mondiale permanente et par des mutations dépassant toute prévision.

La pression concurrentielle permet de stimuler la créativité, l'innovation et la qualité et favorise aussi l'attractivité. Elle peut aussi engendrer, lorsqu'elle est débridée ou faussée, des délocalisations et des pertes d'activité et d'emploi dans les territoires.


Quant à l'adaptation aux mutations, la progression du numérique en est un révélateur. Plus globalement, comme le CESER l'a recommandé, c'est un devoir de « vigilance éclairée » qu'il faut observer pour anticiper les évolutions multiformes en cours ou à venir, et identifier les signaux faibles. Développant l'analyse des mutations économiques, le CESER a souligné combien c'est par l'innovation technologique et sociale qu'on s'adaptera aux disruptions de toute nature et combien le territoire est la bonne maille pour en traiter. **Pour le CESER, il convient de renouveler les modèles existants. Il a appelé à une prise de conscience pour préserver et renforcer la dynamique de développement économique de la Région face à ces mutations.**

Pour optimiser les chances, Pierre VELTZ souligne l'intérêt de multiplier les opportunités de dialogue à travers des écosystèmes d'acteurs : l'économie transactionnelle centrée sur la machine laisse place à l'économie relationnelle.

 **Baptiste** : si je comprends bien, il ne suffit pas de s'intéresser seulement à la machine. Il faut s'intéresser aussi aux hommes et aux femmes...

La solidarité sociale et territoriale

Relever le défi d'une région solidaire, c'est répondre aux besoins sociaux : santé, éducation, très haut débit, habitat, gestion maîtrisée du foncier, et plus généralement accès à l'ensemble des services publics et services au public...


 **Robert** : ça me rappelle le dernier conseil municipal...et la difficulté à faire des choix entre la crèche, les ronds points, la bibliothèque...


Plus globalement, il faut combler progressivement les fractures territoriales qui existent surtout au sein de chaque catégorie de territoires, parfois entre deux communes limitrophes. Il s'agit d'intervenir en prenant acte d'un renversement de tendance au plan national : après un demi-siècle de transferts de richesse vers les campagnes (cf. Ph ESTEBE, DAVEZIES), la crise des finances publiques conduit à remettre en question un tel mouvement observé en France. **Il est constaté la fin d'une longue époque de redistribution territoriale des richesses. Il s'agit de trouver de nouvelles expressions de la solidarité au sein du territoire régional en innovant et en expérimentant de nouveaux dispositifs de péréquation.**

La valorisation et la protection de l'environnement, atout majeur qui distingue particulièrement Auvergne-Rhône-Alpes.



Cela suppose de **changer de paradigme à travers une transition écologique et énergétique menée au bout de ses possibilités.**

La transition écologique doit permettre de répondre aux grands défis du 21^e siècle, notamment celui de l'accélération du changement climatique par l'action de l'homme, ou ceux de l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, de la pollution, de l'érosion des écosystèmes et de la biodiversité ; tous défis environnementaux menaçant la cohésion sociale et la vitalité des économies.

 **Baptiste** : c'est vrai que pour nous les jeunes, y a de quoi s'inquiéter ! Mais dans mon stage en plasturgie, j'ai vu des projets intéressants pour l'environnement...

 **Robert** : il y a beaucoup à faire ; mais tu sais, quand je regarde en arrière je me dis que le progrès technique nous a beaucoup apporté ! Faut corriger les excès...

La transition énergétique doit réduire fortement le recours aux énergies fossiles émettrices de CO2 et conduire à une trajectoire raisonnée d'évolution d'un mix énergétique combinant à la fois :

-  le développement accéléré des filières d'énergies renouvelables dès lors qu'elles sont matures ;
-  une part du nucléaire à ajuster selon la montée en puissance des ENR, en considérant le poids majeur de la filière nucléaire régionale en Europe, sa très faible émission de CO2, son importance pour la compétitivité du tissu économique et industriel.

La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre doit également passer par la réduction de la consommation de carburants d'origine pétrolière dans les véhicules. Les collectivités publiques doivent stimuler la montée en puissance des transports décarbonés qui devront ensuite trouver leurs modèles économiques équilibrés et performants ; ceci dans tous les modes dont le choix doit relever prioritairement d'une logique de réponse aux besoins de l'utilisateur, qu'il soit un particulier ou une entreprise. Ces collectivités publiques doivent mettre en place

toutes les conditions logistiques pour aider l'expérimentation avec des démonstrateurs(notamment pour la filière hydrogène) et pour assurer un service massifié de qualité.

La gouvernance et le management territorial

Le foisonnement des espaces de projet tels que SCOT, contrats de territoires, programmes LEADER, PNR, ... est tel que c'est un patchwork. Pour sortir de cet enchevêtrement inextricable, il ne faut pas seulement une bonne gouvernance, concept assez statique. C'est un management territorial qui est nécessaire pour mettre en mouvement une dynamique de développement et d'équité des territoires, au service d'une ambition régionale partagée. Ce management territorial des projets doit permettre de rompre avec complexités, redondances, confusion sur qui fait quoi et de retrouver simplicité et efficacité, avec une attention particulière à porter sur le niveau intercommunal.

 **Robert** : Dans notre conseil municipal, on voit bien les enjeux à l'échelle de Maurienne et Tarentaise



Au-delà de ces quatre enjeux, piliers du développement durable, le CESER a identifié trois leviers principaux pour réussir un développement équilibré des territoires de notre région...

3.2. Trois leviers indissociables pour un développement équilibré d'Auvergne-Rhône-Alpes

3.2.1. Tirer parti dans tous les territoires des atouts d'une métropolisation réussie

Le CESER a souligné à de nombreuses reprises combien les territoires augmentent leurs opportunités de développement dès lors qu'ils peuvent accéder aux têtes de réseau international d'échanges, où se démultiplient les possibilités de rencontres informelles, de synergies, de créativité. Il s'agit là des métropoles au sens originel des Grecs anciens : cité mère appuyée sur des comptoirs partenaires et où s'implantent les fonctions supérieures. La plus significative pour Auvergne-Rhône-Alpes est sur sa marge Nord-orientale celle du bassin lémanique, polycentrique, campagnarde et ignorée de ses habitants eux-mêmes. En second rang, vient Lyon, pourtant plus peuplée, qui fut une réelle métropole économique et sociale durant un siècle, à la Renaissance, et qui dispose d'un potentiel pour le redevenir si elle s'organise en réseau souple et partenarial avec les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CESER renouvelle combien :

-  une métropole vécue et fonctionnelle par sa création de valeur ne se décrète pas mais se constate ;
-  le législateur a introduit la confusion en qualifiant de « métropoles » des outils institutionnels de nature différente (Lyon, collectivité de plein exercice, et les autres métropoles intercommunales), qui peuvent au mieux contribuer à construire un jour une métropole réelle en dépassant toute incantation et tout plaquage politique artificiel.

 **Olivier** : à Lyon, on a parfois tendance à se la péter un peu.

 **Martine** : à Shanghai, on m'a demandé dans quel quartier d'Auvergne-Rhône-Alpes j'habite.

L'important pour les territoires, notamment les territoires ruraux, est de s'insérer au mieux dans la dynamique de métropolisation pour accéder aux fonctions supérieures et partager la richesse, aucun territoire ne s'en trouvant exclu à priori.

 **Françoise** : lire ça depuis le Puy Mary, ça fait tout drôle !

Les métropoles trouvent un atout décisif dans les territoires qui les nourrissent, même si ces territoires sont de faible densité, mais riches de leur qualité paysagère. L'identification entre Genève et le Mont-Blanc est à cet égard emblématique. De même, les « poumons verts » des parcs naturels constituent un atout inestimable.


A l'inverse, la diffusion de valeur des métropoles vers les territoires est avérée.

On le constate dans la plupart des secteurs de l'économie et de l'innovation :

- l'agriculture pour laquelle le marché urbain est la première chance ;
- le tourisme, pour lequel le tourisme métropolitain est de fait intimement mêlé au tourisme général et permet de mutualiser compétences, savoir-faire et moyens pour gagner des clientèles qui font fi des frontières administratives ;
- la recherche et l'enseignement supérieur pour lesquels la masse critique est essentielle, à lier au meilleur maillage possible entre métropoles et villes moyennes ;
- l'innovation locale en général dont l'avenir passe par l'articulation avec des échelles et des marchés plus vastes, notamment à l'international, et pour lesquels les fonctions tertiaires supérieures sont essentielles (banque, assurance, congrès et salons, conseil et expertise, commerce interentreprises, directions financières) et présentes surtout dans les lieux de foisonnement des échanges.

Pour autant, s'il n'est pas raisonnable de priver les territoires des atouts de la métropolisation, on ne peut pas espérer que le développement local puisse reposer sur la seule attente passive d'un théorique effet de « ruissellement » de la richesse des grandes agglomérations vers les espaces les moins denses

La force centripète d'attractivité métropolitaine a son revers avec une force centrifuge périurbaine pour consommer l'espace, corrélée aux prix du foncier en cœur de ville et à la disponibilité des terrains en périphérie. Le CESER renouvelle combien il n'existe pas de métropolisation réussie au service de l'avenir des générations futures sans maîtrise du foncier et de la gestion de ses conflits d'usage.

 **Robert** : heureusement que la SAFER est intervenue dans la commune pour arbitrer entre les remontées mécaniques et les troupeaux de vaches !

Il convient de gérer le foncier à partir d'un cadre régional, en intégrant des priorités hiérarchisées selon les échelles de territoires, et en faisant prévaloir le dialogue, comme dans de nombreux pays. C'est une gouvernance qui est indispensable, privilégiant la mutualisation de l'espace, le souci du bien commun, la confiance entre élus et acteurs privés, la recherche de l'acceptabilité sociale des projets dès leur origine et l'intermédiation d'une société civile organisée.


De fait, le CESER considère que si la métropolisation est importante pour le développement des territoires, celui-ci ne peut être optimisé et équilibré que si les acteurs de terrain prennent en main leur destin dans un esprit d'initiative et de responsabilité, en plaçant le projet de territoire au cœur du développement et de l'action publique territoriale.

3.2.2. Le projet de territoire au cœur du développement

Pour répondre à la nouvelle donne socioéconomique marquée par des mutations très rapides, voire par des disruptions de plus en plus nombreuses, la réactivité et l'adaptation aux contextes locaux sont de plus en plus indispensables. Le recours à des stratégies locales sur-mesure et réactives retrouve donc une nouvelle jeunesse.

De plus, dans un contexte de contraintes fortes en matière de finances publiques, les acteurs locaux ne peuvent plus attendre autant que par le passé des crédits décidés au niveau national. Si la compétence d'aménagement du territoire de la Région demeure pleine et entière, **c'est largement de la capacité de ces acteurs locaux à mobiliser un bouquet de savoir-faire, d'énergies et de moyens que dépendra le potentiel de développement de chaque territoire. Aucun territoire n'est condamné sur ce point a priori.**

De même que le CESER appelle à travers le SRADDET une vision régionale, il considère qu'à l'échelle locale, il revient aux acteurs politiques et socio-économiques de terrain de bâtir ensemble des projets collectifs dans un cadre stratégique, anticipateur, partagé.

 **Robert :** on m'a dit qu'un conseil de développement est en train de se créer chez nous, je vais me renseigner... Je vais leur parler du SRADDET.

A chaque stratégie correspond un territoire d'intervention jamais immuable, toujours évolutif et rarement en adéquation avec les structures institutionnelles, notamment les EPCI : ceux-ci sont souvent trop morcelés pour répondre aux enjeux socioéconomiques malgré la récente refonte réalisée en application de la loi NOTRe à travers les schémas départementaux de coopération intercommunale. Il importe dès lors que les EPCI, « briques » de base pour bâtir des projets, s'allient sur des espaces larges pour dégager une masse critique et faire système, ceci dans la plus grande souplesse pour « coller » aux réalités socioéconomiques de l'heure. Le « bon » territoire n'existe pas au regard des pratiques du citoyen qui habite ici, travaille là, se soigne ailleurs, s'alimente encore ailleurs... L'évolution des territoires vécus se lit facilement sur les croquis suivants :

Vers 1980



Limite de section de communes

Le bassin de vie

Les chefs lieux de commune sont eux-mêmes touchés par l'exode à quoi s'ajoute une mobilité de plus en plus grande de la population.

Rôle des bourgs-centres ou petites villes polarisant un espace correspondant à plusieurs communes (flux vers les commerces et services, éventuellement bassin d'emploi). L'espace vécu est à l'échelle du bassin de vie.

Vers 2000



Les bassins de proximité et les « pays » sous influence urbaine

Essor des déplacements métropolitains. Tendance à la métropolisation de l'espace.

Dans les campagnes sous influence urbaine, les bourgs-centres sont déçus et les petites villes éloignées résistent à la concurrence des agglomérations de rang supérieur. Sur Les marges périurbaines, les bourgs sont réanimés grâce à la croissance démographique.

Dans les campagnes, « profondes », bourgs-centres isolés et petites villes conservent leur influence surtout qu'ils entretiennent une population suffisante.

Source : Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT)

Les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux constituent de premières formules d'alliance, de même que les espaces des volets territoriaux déclinant les contrats Etat-Région...

C'est à cette échelle, au cas par cas, et en fonction des attentes locales, que les projets pourraient faire ressortir un certain nombre de prescriptions foncières à traduire dans le fascicule de « règles générales » du SRADDET.

Ces territoires de projet devraient nécessairement allier villes et campagnes, tant leur avenir est désormais indissociable, tant la solidarité territoriale aura sans doute moins à attendre de l'Etat, et tant les dualités sont observées au sein du milieu urbain voire au sein du milieu rural et non pas entre urbain et rural, ou entre centre et périphérie.

Pour porter l'ingénierie des projets, le rôle des villes moyennes doit tout particulièrement être affirmé : au nombre de 35 en Auvergne-Rhône-Alpes, elles jouent un rôle majeur soit en périphérie des grandes aires urbaines, soit en qualité de pôles d'emplois ou de services à la population dans les zones plus rurales.

Ce sont l'ensemble des ressources locales qui doivent être sollicitées dans les projets :

- la matière grise, à la faveur de l'offre de proximité en matière d'enseignement supérieur et de recherche, à allier à l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- les ressources agricoles ou forestières qui sont nombreuses dans notre région et peuvent alimenter des filières de transformation et de valorisation locales ;
- les ressources patrimoniales naturelles et culturelles, dont Auvergne-Rhône-Alpes constitue un vivier remarquable par sa diversité, son ampleur, ses trésors ;
- les services au public (notamment les services publics) dont le déploiement passe par une plus grande anticipation, mutualisation et péréquation, en partant des besoins territoriaux ;
- le tourisme et l'économie résidentielle, dont le rôle d'amortisseur de crise est avéré.

Tous les territoires ne sont cependant pas égaux face aux ressources propres. Si la volonté locale pour bâtir un projet est essentielle, la mobilité croissante des acteurs, des entreprises, fragilise le développement endogène, les richesses produites ici pouvant être consommées ailleurs.


Les territoires sont en fait interdépendants et imbriqués. Alors que les institutions sont toujours fondées sur des lieux, l'économie locale se développe sur les liens et les réseaux et il convient, pour la Région, de favoriser l'interterritorialité avec ses enjeux de connexion, d'animation et d'ingénierie.

3.2.3. Tisser des réseaux

Il convient de rappeler combien les échanges de toute nature sont à la base de toute vie.


La vie pour Auvergne-Rhône-Alpes, c'est d'abord mettre à niveau les capacités de mobilité pour répondre aux besoins futurs, à toutes les échelles spatiales et pour tous les types de flux.


A l'échelle européenne, cette région tire sa richesse depuis l'Antiquité des courants commerciaux et des activités installés sur une position géographique favorable. Cette dernière est aujourd'hui confrontée à un risque de marginalisation dans une Europe dont le centre de gravité poursuit son déplacement vers l'Est. L'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes passe donc par une action commune interrégionale pour défendre à l'échelle européenne de nouvelles liaisons structurantes, dans une logique d'axes articulée avec le réseau existant. Tous les modes sont concernés qu'ils soient ferroviaires, routiers, fluviaux ou aériens.

 **Martine** : nos amis suisses l'ont fait, et je profite souvent de leurs tunnels pour mes expéditions par le rail.

A l'échelle régionale, il est essentiel aussi de satisfaire les besoins de demain pour assurer les solidarités territoriales et la cohésion régionale. Ceci passe par l'offre d'un bouquet de services multimodaux en promouvant toutes les potentialités du mode ferroviaire et en stimulant le maintien et la modernisation du réseau routier. Pour la nouvelle région orientée Est-Ouest, il devient essentiel d'accorder une attention particulière aux liaisons relevant de cette orientation, alors qu'elles sont rendues difficiles par les barrières montagneuses, au contraire des grandes vallées orientées Nord Sud structurant les échanges.

L'attractivité, le développement et l'égalité des territoires seront conditionnés par leur desserte en fibre optique et en couverture hertzienne de façon à répondre aux besoins de plus en plus vitaux en « bon débit », dont aucun secteur économique et social ne pourra se passer.

 **Martine** : depuis que je dis qu'il nous faut les 100 Mbps !!! Mais personne ne m'écoute.

 **Baptiste** : Y a pas qu'à Lyon qu'on a besoin d'échanger de gros fichiers.

Par ailleurs, il est souhaitable qu'Auvergne-Rhône-Alpes, leader pour la production énergétique devienne aussi leader pour la transition énergétique. Or, la fourniture d'énergies renouvelables intermittentes appelle nécessairement des réseaux électriques performants. Les réseaux de gaz ou d'hydrocarbures d'intérêt européen, essentiels pour l'économie régionale, devront également être maintenus.

Enfin, la qualité des réseaux d'eau doit être améliorée pour assurer la sécurité d'approvisionnement dans une démarche d'optimisation de la ressource et de réduction des risques sanitaires par une mise aux normes appelant un important effort financier ; ceci dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

La vie pour Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi les réseaux de territoires : Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas une île.

Pour le CESER, il n'existe pas de vision régionale réelle sans cohérence avec les régions voisines.

C'est à l'échelle interrégionale qu'un certain nombre de priorités doivent être défendues sur l'échiquier européen, en tout premier lieu la valorisation des axes de transport qui structurent le développement mais pas seulement...

L'axe Rhône-Saône, fut un axe d'échanges, de civilisation et d'innovation autour du thème du fleuve qui a profondément marqué le patrimoine industriel et culturel aujourd'hui dispersé et enfoui dans les mémoires. Les vallées de la Loire et de l'Allier furent également marquées par le poids des échanges sur leurs « chemins d'eau ». Des politiques globales interrégionales (Plan Rhône et Plan Loire) sont initiées depuis une dizaine d'années. Il convient de leur donner un nouveau souffle en tirant parti pour demain des richesses accumulées par la culture du fleuve.

De même, les politiques interrégionales de massif (Massif Central, Alpes, Jura) doivent valoriser l'atout montagne de la région.

Enfin, les coopérations avec la Suisse comme avec le Piémont et l'ensemble de l'arc alpin sont essentielles pour l'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes, c'est la région du réseau urbain hiérarchisé par excellence, avec ses sept grandes villes (bipôle Lyon-Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Genève-Annemasse, Grenoble, Annecy, Chambéry), ses 35 villes moyennes, son semis de petites villes et de bourgs centres.

Cette hiérarchie urbaine régionale particulièrement forte est adossée à la métropole polycentrique lémanique, à la façon de deux mondes qui peinent à faire système, alors que les potentiels d'enrichissement mutuel sont importants pour accroître la performance globale.

De fait, le succès des réseaux, comme celui de la métropolisation ou des projets de territoire, et plus globalement du développement équilibré d'Auvergne-Rhône-Alpes, passe par l'intelligence relationnelle, fondée sur la confiance et le dialogue.

3.3. Dialogue et confiance pour faire coïncider l'espace des problèmes avec l'espace des solutions

Le CESER, sur la base d'échanges avec les acteurs de terrain, a montré en 2015 combien les volontés locales de gouvernance peuvent être différenciées. Les exemples roannais et grenoblois permettent de l'illustrer.


Dans le Roannais, malgré la crise ou peut-être à cause d'elle, on observe une forte solidarité transpartisane... pour faire progresser la valeur ajoutée... avec un sens aigu de l'anticipation et de l'effet réseau... Des délocalisations industrielles ont pu ainsi y être évitées en repositionnant des entreprises textiles sur le haut de gamme.

A contrario, à titre d'exemple, dans l'aire grenobloise, les acteurs socioprofessionnels locaux s'inquiètent d'un risque de déclin industriel malgré l'excellence largement démontrée ; une gouvernance d'envergure métropolitaine centrée sur l'économie peine à s'instaurer et les difficultés de circulation routière ou de logistique demeurent non résolues.


Au moment où le monde contemporain est dominé par l'économie relationnelle, c'est la capacité de dialogue en confiance qui fait la différence, dans un processus dynamique de management territorial.

Ce dialogue est essentiel pour gérer les conflits d'usage. Ainsi constitue-t-il la première solution pour gérer le foncier en dégageant par la négociation, la médiation, une répartition la plus équilibrée possible des fonctions d'usage du foncier.

De même, c'est par une concertation nourrie fondée sur la pédagogie du sens du projet, par la prise en compte des échelles de territoires et des niveaux correspondants d'intérêt général, par l'écoute notamment des différentes alternatives, que se forgera l'acceptabilité sociale obligatoire pour la réussite des grands projets. Ceci suppose que chacun accepte de dépasser ses propres positions pour partager les analyses de l'autre.

 **Robert** : C'est facile à dire, mais quand je vois les problèmes que l'on a au niveau de notre petite commune pour s'écouter... Je vois pas bien comment ça va le faire.

En outre, le dialogue avec les acteurs socioéconomiques du terrain est indispensable. Les méthodes de cogestion pragmatique constatées en Italie, en Allemagne ou en Suisse méritent d'être analysées. Le dialogue territorial est à redynamiser. Au plan local, les acteurs de la société civile organisée dont les conseils de développement, à intégrer aux démarches de projet, doivent être organisés sur des espaces assez larges pour permettre d'appréhender la complexité des relations interterritoriales et l'emboîtement des échelles de réflexion et d'action.


 **Olivier** : on dialogue bien dans les autres pays. Pourquoi pas chez nous ?

Pour animer ce dialogue, la Région et la Conférence territoriale de l'Action Publique doivent jouer pleinement leur rôle.

En octobre 2016, le CESER a formulé plusieurs recommandations :

- un pilotage régional dynamique, alliant écoute et capacité de décision ;
- une conférence territoriale de l'action publique, outil pour faire vivre les échanges entre les niveaux d'intervention publique. Il importe de bâtir un pacte de gouvernance territoriale, avec un souci permanent de simplification, d'efficacité et d'efficience ;
- l'intégration des acteurs de la société civile organisée apportant leur expertise et leur capacité opérationnelle dans l'application du principe de subsidiarité, au contact direct des problématiques posées.

4. Des actes : cinq défis à relever

 **Baptiste** : on va donc savoir ce qu'il faut faire et comment. On arrête de causer pour lire la fin, c'est important !

La conception ancienne d'un aménagement statique du territoire est révolue au regard des réalités d'aujourd'hui. L'usager est de plus en plus mobile et multicartes, devenant tour à tour urbain, rural et périurbain. La différenciation se joue en premier lieu sur la connectivité des réseaux de toute nature. Ainsi, ce sont de plus en plus les projets qui font les territoires. Alors que se répand un sentiment d'abandon, il n'existe pas de territoire sans avenir, seulement des territoires sans projet et sans porteur de projet.

Dans ce nouveau contexte, l'Etat demeure en charge de grands projets, notamment en matière de transport et d'énergie. Mais il montre son inadaptation à demeurer stratège, avec une vision prospective : il développe surtout de la norme, de la complexité voire du contrôle sur des opérations qu'il ne cofinance plus guère. Le choc promis de simplification n'a été ressenti par personne. Et la complexité se conjugue avec les contraintes budgétaires nationales pour paralyser les demandes parfois exprimées pour poursuivre la péréquation. Le moteur redistributif des richesses se grippe.

Aujourd'hui la création de richesse se concentre majoritairement dans les espaces métropolitains. Leur potentiel est exceptionnel en Auvergne-Rhône-Alpes pour permettre à de nombreux territoires de s'insérer dans l'économie de la connaissance, de l'innovation et le rayonnement décisionnel. Il faut cependant pour réussir la métropolisation qu'elle soit accompagnée des mesures de maîtrise foncière indispensables pour limiter les externalités négatives engendrées par les concentrations d'activités et de population.

Pour autant, le moteur redistributif peut-il être seulement métropolitain ?

Il serait dangereux de tout miser sur ce scénario et d'attendre passivement une diffusion de la croissance. Il importe au contraire de maximiser les initiatives et les prises de responsabilité locales pour créer de la valeur, chaque territoire s'appuyant sur ses atouts les plus différenciants.

Par ailleurs, ces territoires étant divers et leurs acteurs attendant des mesures adaptées à la diversité des situations, c'est par la promotion de l'égalité des chances que devront s'exercer les solidarités territoriales pour réduire les inégalités. La question de l'accès aux services à la population est ainsi posée en tout premier lieu.

De même, dans ce monde de la connectivité croissante, où les hommes sont mis hors-jeu si eux-mêmes, leurs biens ou leurs données circulent mal, la question des réseaux est primordiale, celle des réseaux de transport comme celle des réseaux de fibre optique et couverture hertzienne pour lesquels la France est aujourd'hui un pays très en retard.

C'est en réalité un souffle qui est indispensable de la part des acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes pour forger leur destin à moyen et long terme. Dans un monde où personne n'attend personne, l'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes passe par une vision anticipatrice et partagée qui doit impérativement dépasser le foisonnement anarchique des projets et qui doit positionner en son cœur la capacité d'adaptation aux mutations, y compris celles liées aux enjeux climatiques. Il revient à la Collectivité Régionale, chef de file pour l'aménagement du territoire, de jouer un rôle de stratège et d'ensemblier.

Jouer collectif, faire système entre toutes les échelles de territoires, avec une place particulière à accorder aux villes moyennes est capital. Cette approche doit intégrer l'ensemble des piliers du développement durable, notamment la transition écologique et énergétique qui dépasse de très loin le cadre régional, mais a tout son sens en Auvergne-Rhône-Alpes et peut être en outre une opportunité d'améliorer son attractivité et ses expertises d'avenir.

Ces principes d'action doivent déboucher sur des actes. Le CESER propose de les résumer à travers cinq défis principaux s'appuyant sur les douze fiches thématiques énoncées ultérieurement :

4.1. Cultiver les dynamiques de projet

Il n'existe pas de chance de réussite pour un projet de territoire sans :

- Une personne leader (politique ou non) à capacité d'impulsion et d'entraînement des forces vives ;
- Une association étroite des acteurs du terrain adaptés aux contingences locales, apportant leur expertise et faisant l'objet de la plus grande confiance de la part des élus ;
- La recherche de l'acceptabilité sociale dès l'origine, en organisant très tôt une concertation évoquant le sens du projet, les alternatives avec l'écoute indispensable pour adapter le projet, l'articulation entre les échelles de territoires et niveaux correspondants d'intérêt général ;
- L'inscription dans une échelle de temps non contrainte par la durée d'un mandat politique.

La Région doit être à l'avant-garde pour faire coopérer les acteurs au service de la création de valeur et de services, sans esprit de domination jacobine mais au contraire en facilitant et en faisant fructifier les complémentarités. Il convient notamment de mutualiser, sans créer de nouvelles structures, les apports de chaque membre de la Conférence territoriale de l'action publique et de susciter avec confiance les apports de la société civile organisée et des acteurs les plus compétents.

4.2. Organiser la solidarité territoriale

La réponse aux besoins des citoyens à travers les services au public (notamment les services publics) est prioritaire et doit s'inscrire dans un projet, en développant une mutualisation anticipée entre opérateurs et une péréquation territoriale.

Aucun territoire ne doit être oublié dans le déploiement des différents réseaux en collant aux besoins locaux réels.

Il faut renforcer, diversifier et optimiser l'offre de soins en privilégiant la prévention, la proximité, la coordination des acteurs et la réduction des durées d'attente des patients pour accéder aux soins.

L'habitat doit être repensé à la fois pour améliorer le vivre ensemble, avec notamment une rénovation ambitieuse dans des centres bourgs souvent affaiblis, et en intégrant la préoccupation de la rénovation énergétique des bâtiments, dans le contexte de transition énergétique.

Au final, il convient de réinventer des formes de solidarité pour pallier la raréfaction de la redistribution nationale des richesses. Il faut innover et expérimenter des dispositifs de péréquation.

4.3. Mailler le territoire par des réseaux optimisés

Un accès généralisé au très haut débit numérique par la fibre optique et une couverture hertzienne complémentaire est déjà aujourd'hui le préalable indispensable à toute politique d'aménagement du territoire et sera demain incontournable pour appartenir au monde : l'effort public le plus efficient s'impose pour combler le retard.

Par ailleurs, une action commune interrégionale est essentielle pour défendre à l'échelle européenne de nouvelles liaisons structurantes articulées avec le réseau existant et éviter un déclassement en terme d'attractivité.

Enfin, la réponse aux besoins intrarégionaux de mobilités de demain dans un souci d'équité territoriale et de cohésion régionale passe par un bouquet de services multimodaux.

4.4. Réussir la transition écologique

La rénovation thermique de l'habitat doit constituer un axe prioritaire pour la transition énergétique et pour la remise à niveau du bâti ancien.

La filière des transports décarbonés, filière régionale de pointe, doit faire l'objet d'un effort sans précédent.

La biodiversité doit être prise en compte préalablement à tout projet d'aménagement et intégrée dans les stratégies de développement.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit être refondée et développée en impliquant tous les acteurs concernés.

Auvergne-Rhône-Alpes doit devenir une région exemplaire dans la prévention, le recyclage et le traitement des déchets.

4.5. Maîtriser la gestion foncière

Pour le CESER, il importe de :

- faire prévaloir la culture du dialogue et de la médiation pour assurer une répartition équilibrée des fonctions d'usage du foncier
- classer les priorités selon les échelles de décision des documents d'urbanisme, dans le respect du principe de subsidiarité, de la hiérarchie des valeurs d'usage des parcelles agricoles (surtout dans les zones plus denses), et des capacités d'ingénierie foncière de chaque collectivité ;
- réserver le foncier indispensable pour les fonctions majeures et le développement économique ;
- promouvoir une logique de densification maîtrisée des centres bourgs.

Pour ne pas conclure

La présente contribution du CESER exprime les ambitions et défis dont les acteurs régionaux et locaux devraient s'emparer.

A ce stade, il convient d'ouvrir un processus itératif de concertation dans lequel les représentants de la société civile auront à jouer pleinement leur rôle.

Pour faire système d'action, le territoire s'organise à partir des relations sociales, culturelles, économiques entre différents acteurs. C'est bien de l'ancrage territorial découlant de la volonté des acteurs économiques et des acteurs publics que vont se jouer des stratégies permettant de favoriser et valoriser un nouveau développement territorial. Ce dernier doit créer la richesse, assurer les solidarités nécessaires et plus fondamentalement accompagner le changement. Auvergne-Rhône-Alpes sera alors doté d'un avantage décisif pour son avenir au sein de l'espace européen.

Si, à travers le SRADDET, la Région parvient à relever les défis identifiés par le CESER avec l'adhésion de l'ensemble des acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, et si cette démarche est partagée par les citoyens, chacun pourra reprendre confiance dans l'avenir et avancer sur le chemin du développement économique, social et environnemental, dans un souci d'équité territoriale.

"Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'on n'ose pas. C'est parce que l'on n'ose pas qu'elles sont difficiles"

Sénèque

 **Olivier** : comme on dit à Lyon, y suffit pas d'y dire, y faut y faire.

Carte « Le SRADDET : une vision stratégique et partagée pour Auvergne-Rhône-Alpes »

La carte ci-après, réalisée par Laurent RIEUTORT, directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) et les cartographes de l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand, synthétise les propositions du CESER qui s'inscrivent dans le territoire.

Pour lire cette carte, il convient de l'imprimer en format A3

1. Tirer parti dans tous les territoires des atouts d'une métropolisation réussie

- Métropoles au sens de la loi MAPTAM de 2014
- Métropoles en projet
- Autres grandes aires urbaines

Conforter les métropoles, lieux de concentration de fonctions économiques supérieures, de réseaux de transport et de ressources universitaires, de recherche et d'innovation (grandes infrastructures, IDEX-ISTE)

Réussir la métropolisation par la maîtrise foncière, le soutien à l'innovation, les interactions avec les territoires peu denses et la gestion durable des espaces en intégrant les impacts climatiques

Soutenir les villes moyennes dans leur développement résidentiel et productif, en valorisant la qualité de vie (culture, sport), l'enseignement supérieur et en tenant compte de leur diversité (typologie INSEE selon la grille fonctionnelle des emplois) :

- Spécialisée dans l'industrie
- A dominante industrielle traditionnelle
- Profil proche des grandes villes
- A fonction administrative
- A fonction présenteielle, plutôt touristique

- Promouvoir une logique de densification maîtrisée autour de petites villes aux centres rénovés et bénéficiant d'une desserte par transport collectif économiquement viable
- Zones, souvent périurbaines, à fort enjeu foncier

Elaborer et appliquer les documents d'urbanisme et leur zonage et réserver le foncier indispensable pour développer les fonctions majeures

Hierarchiser les valeurs d'usage des parcelles agricoles et prévenir le mitage de façon à assurer la viabilité des exploitations

Assurer au bloc communal l'ingénierie foncière minimale, avec le concours des SAFER et d'EPF

- Zones rurales à très faibles densités

Conforter les fonctions productives (agriculture et forêt) et engager une stratégie d'attractivité, construire les interactions/complémentarités avec les villes intermédiaires et métropoles

2. Faciliter les projets de territoire et la valorisation des ressources

- Zones de montagne à plus de 800 m d'altitude : soutien des activités pastorales et touristiques, maintien des réseaux routier et ferroviaire

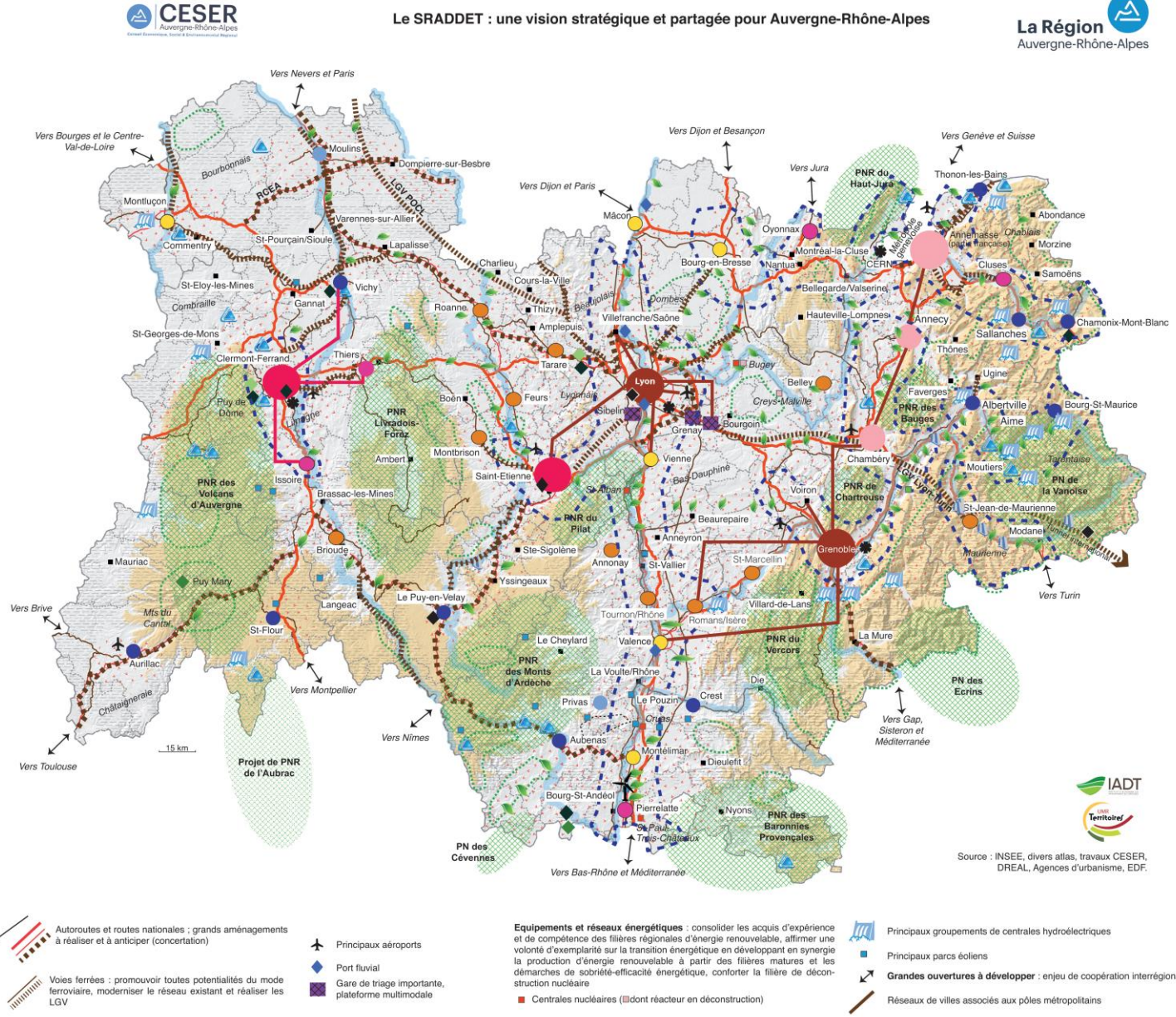
Maillage des bassins de vie : maintenir des services au public, autour de pôles, les doter d'une connexion par fibre optique et d'une couverture hertzienne en veillant à l'interopérabilité entre réseaux ; organiser une gouvernance qui privilégie la multifonctionnalité des espaces, le vivre ensemble, la confiance entre élus et acteurs privés, la recherche de l'acceptabilité sociale des projets et l'intermédiation d'une société civile organisée

Protéger et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel : structurer un projet régional de trame verte et bleue autour des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), veiller aux espaces de « nature » dans le cadre des projets d'aménagement et en valorisant le rôle des activités agricoles et forestières

- Sites inscrits ou sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO (Grandes villes d'eau d'Europe, Chaîne des Puys et faille de Limagne, Monuments des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, Grotte Chauvet, sites palafittiques autour des Alpes, Patrimoine Le Corbusier)
- Grands sites de France
- Parc Naturel Régional (PNR) ou Parc National (PN)
- Principaux réservoirs de biodiversité à valoriser
- Préserver les principaux corridors écologiques et identifier les zones humides en incitant à leur protection
- Stations thermales : diversifier l'activité des établissements et contribuer à leur croissance par la valorisation de la ressource dans différents domaines comme le tourisme de bien-être
- Zones sensibles pour la qualité de l'air
- Agir au niveau local pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

3. Encourager l'inscription dans les réseaux

Penser les grands projets d'infrastructures de transport pour répondre aux défis de la saturation (Lyon, vallée du Rhône, Grenoble, bassin genevois), de la sécurité (RCEA) et de l'enclavement, en veillant à l'acceptabilité sociale des projets ; développer et encourager les transports collectifs et le fret ferroviaire et fluvial



Le SRADDET : une vision stratégique et partagée pour Auvergne-Rhône-Alpes



Source : INSEE, divers atlas, travaux CESER, DREAL, Agences d'urbanisme, EDF.

- Autoroutes et routes nationales ; grands aménagements à réaliser et à anticiper (concertation)
- Principaux aéroports
- Port fluvial
- Gare de triage importante, plateforme multimodale
- Centrales nucléaires (blond réacteur en déconstruction)
- Principaux groupements de centrales hydroélectriques
- Principaux parcs éoliens
- Grandes ouvertures à développer : enjeu de coopération interrégionale
- Réseaux de villes associés aux pôles métropolitains

Fiches SRADDET

Comme annoncé page 8, le CESER s'est appuyé sur un travail transversal entre ses commissions et groupes de travail, lesquels ont produit des réflexions thématiques synthétisées dans les 12 fiches suivantes.

L'acceptabilité sociale, passage obligé pour la réussite des grands projets

La majorité des grands projets se heurtent désormais à des levées de boucliers relatives à leur pertinence et/ou leur insertion territoriale. L'acceptabilité sociale est donc devenue un préalable à tout grand projet et les étapes de concertation s'appuient de plus en plus sur la pédagogie et l'écoute nécessaires notamment à travers les débats publics. Cependant, les intérêts particuliers peuvent toujours prendre le pas sur une notion d'intérêt général de plus en plus fragile. De plus, d'éventuels débordements violents peuvent paralyser le processus de concertation.

« Il faut réhabiliter à la fois la notion d'intérêt général et le concept de projet pour l'avenir ».

Les propositions du CESER

- Réhabiliter la notion de projet en intégrant à chacune de ses étapes les fondements du développement durable : l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance.
- Organiser en amont de tout projet une concertation nourrie où pourront être évoquées les différentes alternatives.
- Faire partager les réalités concrètes et le sens du projet de façon à dépasser des attitudes prisonnières de symboles.
- Articuler démocratie représentative et participation citoyenne.
- Identifier et prendre en compte les échelles de territoires et les différents niveaux correspondants d'intérêt général.
- Construire et préserver l'intérêt général, résultat d'un processus de débat contradictoire et non pas d'une donnée a priori.

Les enjeux pour la région

- Préparer l'avenir des générations futures en réalisant sans blocage les infrastructures nécessaires.
- Faire du territoire régional un espace de projets où se bâtit une dynamique de développement équilibré, elle-même facteur d'image positive et de cercle vertueux.
- Réduire les délais et donc les coûts des projets.
- Refonder l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), facteur majeur de réussite pour les concertations à venir sur les projets d'aménagement, et pour leur acceptabilité sociale.

Voir bibliographie n° 44

Répondre aux besoins de services d'intérêt général sur l'ensemble des territoires

Les services au public désignent l'ensemble des services publics et privés, nécessaires aux populations et essentiels au devenir des territoires. Ils sont un élément déterminant pour la vie sociale, l'activité économique et l'équilibre des territoires.

Cette approche permet de prendre en considération les différentes dynamiques d'adaptation des territoires. En effet, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les associations, les commerçants et artisans jouent aussi un rôle important dans la prise en compte des besoins d'intérêt général émergents.

En période de conjoncture économique et sociale difficile, le financement des services trouve ses limites. Il paraît ainsi impératif d'ancrer leur adaptation dans une perspective à long terme afin de satisfaire les besoins de façon durable et renforcer la cohésion sociale et territoriale.

« Le déploiement d'une offre adaptée de services au public nécessite une plus grande anticipation, mutualisation et péréquation. »

Les propositions du CESER

►► **Partir des besoins à l'échelle des bassins de vie dans leur diversité pour questionner l'offre** : A ce niveau un travail d'analyse des modes de vie des populations doit permettre de mieux cerner les besoins, et de réfléchir à l'évolution des métiers des agents des services publics. Il convient d'inscrire l'offre de services dans un projet de territoire.

►► **Renforcer la fonction de médiation entre prestataires de services au public d'intérêt général et usagers** en densifiant et en faisant mieux connaître le rôle des délégués du Défenseur des Droits.

►► **Promouvoir une mutualisation anticipée au travers de pôles multiservices** :

Cette mutualisation s'impose dans les territoires mal desservis, - ruraux ou périurbains-, pour garantir une offre de services au public de proximité et de qualité. Certaines conditions doivent être remplies :

- implication de l'Etat, des collectivités, des opérateurs de services au public afin de renforcer l'offre (et pas uniquement réaliser des économies) ;
- investissement dans la formation du personnel (renforcement de la polyvalence) ;
- clartés des modalités de gouvernance et de gestion

►► **Panacher les différents accès physique et numérique aux services**. Le CESER encourage fortement les technologies numériques dans les services au public, mais souligne aussi l'impératif de préserver des accès physiques. De plus, il importe qu'un accompagnement vis-à-vis du numérique soit proposé pour veiller à l'égalité d'accès et prévenir la déshumanisation des services.

Les enjeux pour la région

- Prévenir la déprise de population et d'activité sur les territoires les moins favorisés.
- Faire face aux besoins d'adaptation et de renforcement de l'offre de service d'intérêt général dans un contexte de forte contrainte sur les finances publiques.
- Mobiliser l'ensemble des ressources des territoires -tant publiques que privées- et faire avancer l'ensemble des acteurs sur la question des mutualisations et régulations nécessaires.
- Mettre en évidence la contribution du tissu associatif au déploiement d'une offre de services d'intérêt général, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

Voir bibliographie n° 6

Faire de l'accès aux soins une priorité pour l'équité territoriale

Avec sa recherche médicale de pointe, ses CHU, ses entreprises de pharmacie, notre région dispose de nombreux atouts dans le domaine de la santé.

Et pourtant le vieillissement de la population, les préoccupations sur l'espérance de vie en bonne santé, les besoins d'un renfort des actions de prévention constituent la toile de fond des attentes de la population en matière sanitaire. Dans le même temps, et malgré les politiques actives favorisant la bonne implantation territoriale des professionnels de santé, ceux-ci sont encore inégalement répartis sur les territoires, voire en baisse sur certains d'entre eux.

De plus, la restructuration de l'offre hospitalière interroge, les services d'urgence sont saturés, et au final, de plus en plus de citoyens ont le sentiment que leur capacité d'accès aux soins de santé se dégrade.

Pour les territoires ruraux, ces problématiques conditionnent souvent l'évolution démographique : elles peuvent décourager l'installation de jeunes familles d'enfants du pays, comme l'implantation de retraités qui pourraient dynamiser l'économie résidentielle.

Enfin, la multiplication des pathologies liées au vieillissement croissant et les pertes d'autonomie qu'il finit par susciter impactent chaque famille à un moment ou à un autre.

« Renforcer et diversifier l'offre de soins en privilégiant la prévention, la proximité, et la coordination des acteurs ».

Les propositions du CESER

» Favoriser l'installation des professionnels de santé dans les zones de « désert médical » en s'appuyant sur les démarches réussies d'accompagnement.

» Renforcer l'offre de soins présente en y associant les nouvelles pratiques de médecine à distance rendues possibles par le déploiement du numérique.

» Soutenir les projets innovants permettant le maintien à domicile.

» Favoriser l'élargissement d'une offre adaptée de structures d'hébergement pour personnes âgées.

» Relancer la médecine préventive en milieu scolaire, universitaire, et au travail.

Les enjeux pour la région

- L'offre de soins satisfaisante et perçue comme telle est une condition fondamentale du bien vivre et du lien social.
- L'offre de soins est aussi un facteur déterminant d'attractivité du territoire.
- Région de pointe en matière de recherche médicale, Auvergne-Rhône-Alpes se doit aussi d'être une région exemplaire pour diffuser les meilleures pratiques de soins sur l'ensemble de son territoire.

Voir bibliographie n° 9, 17 et 20

Adapter l'habitat à l'évolution des besoins

Les Français manifestent pour la maison en propriété individuelle un goût prononcé que les pouvoirs publics ont longtemps entretenu. A l'heure où les prix des logements au cœur des agglomérations atteignent des sommets, cette envie renforce le mouvement centrifuge de l'habitat vers le périurbain et la multiplication des résidences pavillonnaires. Il en résulte une consommation accrue du foncier agricole, des dépenses élevées de viabilisation, des coûts et des nuisances associés aux trajets quotidiens, et toutes les entraves au « vivre ensemble » qui en peuvent en résulter. En outre, cet habitat périurbain pavillonnaire répond de moins en moins aux besoins actuels de flexibilité : recompositions familiales, mobilités professionnelles, solvabilité, vieillissement...

« Repenser l'habitat pour améliorer le vivre ensemble ».

Les propositions du CESER

- » Revaloriser des formes d'habitat plus densifiées se démarquant du modèle pavillonnaire
- » Soutenir les politiques de rénovation des centres bourgs pour maîtriser la consommation d'espace et rendre attractives les villes petites et moyennes
- » Favoriser l'habitat collectif de taille modeste et de qualité dans un environnement attractif, y compris par des opérations de rénovation/reconstruction de parcs de logement « indigènes »
- » Favoriser les expériences innovantes d'offre d'habitat, qu'elles relèvent de démarches collaboratives, participatives pour les habitants de la conception à l'usage, intergénérationnelles, et les accompagner par des dispositifs financiers incitatifs
- » Inciter les communes à une démarche de gestion foncière qui permette, avec l'aide des établissements publics fonciers, d'orienter la ressource foncière vers les formes d'habitat souhaitées.

Les enjeux pour la région

- ◆ Intégrer l'habitat dans un aménagement équilibré de l'espace intégrant les impératifs environnementaux (trame verte et bleue, sobriété énergétique, gestion des déchets, etc...).
- ◆ Organiser l'habitat dans une logique de concertation au niveau du bloc communal pour améliorer la qualité de vie par une conception des bâtiments adaptée aux besoins, une implantation de services de proximité, et l'organisation d'une mobilité raisonnée.
- ◆ Limiter l'étalement urbain et la consommation effrénée de terrains agricoles.
- ◆ Maîtriser les coûts collectifs induits par l'habitat.

Voir bibliographie n° 4

Doter chacun d'une connexion par fibre optique et d'une couverture hertzienne adaptée

Selon l'AVICCA, on connaît aujourd'hui moins de 10 % des services et usages du numérique utilisés à un horizon de 10 ans. Les objets connectés dans l'environnement de chacun se compteront alors par centaines et aucun secteur économique et social ne pourra se passer du « bon débit numérique », c'est-à-dire celui qui couvre tous les besoins.

La fibre optique est à ce jour la seule technologie apte à couvrir tout le champ des besoins futurs, et il faudra lui associer en complément une couverture hertzienne adaptée aux besoins de connectivité mobile.

Cet accès généralisé au très haut débit numérique sera à l'évidence une condition incontournable de l'attractivité, du développement et de l'égalité des territoires.

« A brève échéance, tous foyers et locaux d'activité doivent bénéficier de tous les usages du numérique ».

Les propositions du CESER

- » Faire de la Région le chef de file pour le déploiement de la fibre optique et des réseaux hertziens complémentaires, en veillant à l'interopérabilité entre tous réseaux.
- » Accompagner et soutenir la mise en place de très haut débit pour tous, par les réseaux d'initiative publique dans tous les territoires non préemptés par les grands opérateurs, en s'appuyant sur les stratégies les plus efficaces et pérennes au plan tarifaire d'ores et déjà mises en œuvre.
- » Peser sur les grands opérateurs pour que le déploiement dans les zones préemptées se fasse rapidement et évite la fracture numérique au sein des aires urbaines.
- » Veiller à ce que le déploiement s'accompagne toujours de l'activation à l'abonné en qualité et à un prix abordable permis par la mise en concurrence.
- » Mettre en place un accompagnement des utilisateurs les moins rompus au numérique de sorte que la révolution en cours dans les usages et services offerts soit accessible à tous
- » Développer une offre de formation adaptée aux besoins et enjeux liés à la construction de réseaux optimisés pour les besoins de demain.

Les enjeux pour la région

- ◆ Doter la région des infrastructures de très haut débit en évitant de dépenser de l'argent public pour des solutions non pérennes.
- ◆ Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région attractive et leader pour les futurs services et usages du numérique.
- ◆ Offrir en tout point du territoire la possibilité d'un développement économique.
- ◆ Doter les territoires ruraux des moyens d'accéder, par le numérique, à l'ensemble des services, connaissances, outils collaboratifs disponibles.

Voir bibliographie n° 53

Penser les grands projets d'infrastructures de transport dans les logiques d'axes européens, en intégrant les contraintes et opportunités locales

Auvergne Rhône Alpes tire depuis l'Antiquité sa richesse de sa fonction d'échanges, par une position géographique sur laquelle se sont installés les courants commerciaux et les activités, au carrefour de l'axe Rhône Saône, des Vals de Loire et d'Allier, des franchissements alpins et dans une moindre mesure des ouvertures vers l'Ouest. L'activité du transport et de la logistique y est ainsi essentielle en termes d'emploi comme de valeur ajoutée par cette activité et par celles des entreprises positionnées en amont ou en aval. C'est aussi à la faveur du réseau d'échanges que les hommes et les entreprises des territoires les plus faiblement peuplés peuvent accéder à des têtes de réseau et se qualifier dans un monde de plus en plus incertain.

Cette attractivité historique est aujourd'hui confrontée à un risque de marginalisation dans une Europe dont le centre de gravité poursuit son déplacement vers l'Est et qui ouvre de nouvelles liaisons ferroviaires à profil de plaine sous les Alpes, par la Suisse et l'Autriche.

« L'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes nécessite une action commune interrégionale pour défendre à l'échelle européenne de nouvelles liaisons structurantes articulées avec le réseau existant ».

Les propositions du CESER

» Traiter en priorité le nœud européen lyonnais, qu'il soit ferroviaire (en modernisant le réseau existant et en réalisant un contournement complet bien connecté au hub européen de Sibelin indispensable pour l'avenir du fret et la fiabilité du réseau existant) ou routier (en menant de pair contournement autoroutier, bouclage du périphérique et déclassement de l'axe A6-A7).

» Mener à bien les deux grands projets de liaisons ferroviaires transalpine et Paris Orléans Clermont Lyon (scénario médian).

» Désaturer les traversées d'agglomérations grenobloise et genevoise.

» Valoriser des équipements portuaires fluviaux dotés de tous accès multimodaux, leurs accès maritimes et les canaux de liaison interbassins.

» Préserver les capacités de développement de l'aéroport de Lyon, en recherchant des complémentarités avec Genève et sans omettre les atouts spécifiques des aéroports de Clermont-Ferrand ou d'« aménagement du territoire ».

» Organiser le développement des plateformes logistiques et multimodales selon un schéma global de cohérence.

» Défendre le principe de ressources propres à caractère pluriannuel dédiées aux grandes infrastructures de transport, du type de la recette proposée pour financer la section transfrontalière de LYON-TURIN, dans une logique d'écotaxe.

Les enjeux pour la région

- ◆ Préserver les chances de rester dans la course européenne et prévenir tout risque d'hypothéquer le développement économique et social soit par thrombose sur certains axes ou nœuds de réseau soit par isolement dans certains bassins d'activités.
- ◆ Veiller à la performance des grandes infrastructures tous modes (fer, route, eau, aérien) pour en assurer la faisabilité économique et à leur dimensionnement pour anticiper la demande multimodale des générations futures.
- ◆ Sans attendre la mise en service de grands projets très longs à instruire et à réaliser, veiller de manière pragmatique à satisfaire la demande par des solutions d'attente avec une modernisation du réseau existant (ex lignes Clermont-Paris / Clermont-Lyon et Montluçon-Bourges-Paris avant le POCL ; AFA Grenay-Turin avant la liaison transalpine).
- ◆ Placer au premier plan, dès la conception des projets, le dialogue entre leurs promoteurs et l'ensemble des acteurs et citoyens concernés par les divers usages des territoires. Il faut construire l'acceptation sociale, en anticipant la concertation et en intégrant au plus tôt les mesures d'accompagnement/compensation nécessaires.
- ◆ Réserver très tôt le foncier, dans une vision affichée de moyen/long terme pour les infrastructures linéaires, plateformes multimodales fret et voyageurs, emprises ferroviaires ou parcs relais de grande capacité, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Voir bibliographie n° 23, 25, 26 et 36

Construire les mobilités de demain dans un souci d'équité territoriale et de développement durable

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente une double singularité :

- ◆ 80% de la population vivant en espace urbain ou périurbain, avec quatre aires métropolitaines, et une dynamique démographique particulièrement forte dans le périurbain, générant des flux intenses domicile-travail.
- ◆ un espace occupé aux trois quarts par la montagne. Cette montagne est contrastée entre une montagne ouverte par des cluses et vallées glaciaires à l'Est et un massif ancien plus difficilement pénétrable à l'Ouest.

Des liaisons intrarégionales de qualité sont donc essentielles pour assurer les solidarités territoriales et plus globalement une cohésion entre les espaces de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Offrir un bouquet de services multimodaux pour répondre aux besoins de mobilité de demain ».

Les propositions du CESER

» Promouvoir toutes potentialités du mode ferroviaire, en sus du traitement du nœud lyonnais.

Valoriser le mode par un saut de qualité de service pour attirer la clientèle des transports périurbains et interurbains.

Favoriser l'usage du train dans les zones moins denses en engageant des travaux de régénération et en optimisant le modèle économique de mobilité dans le respect des capacités contributives, sans opposer a priori les modes.

Valoriser l'usage du réseau capillaire pour le fret en bâtissant une organisation de collecte des marchandises rendant compétitif le mode.

» Stimuler le maintien et la modernisation du réseau routier

Maintenir et entretenir le réseau départemental secondaire vecteur de mobilité de l'espace rural.

Veiller à des moyens budgétaires adaptés aux besoins spécifiques des routes de montagne ;

Sélectionner des itinéraires routiers d'intérêt régional en développant une cohérence globale et en hiérarchisant les opérations.

Sécuriser la RCEA par sa mise à 2X2 voies par la concession autoroutière décidée dans l'Allier.

Désenclaver les bassins d'activité ex : Lyon-St Etienne-Le Puy, Cantal, Aubenas/Privas, liaison Grenoble-Gap, Moulins-Roanne et ses raccordements, Val d'Arly, Sud Bugey vers A43 etc...

Les enjeux pour la région

- ◆ La connectivité entre les territoires par les réseaux de transport constitue la première condition d'un développement régional équilibré et équitable. Il n'existe pas de territoire sans avenir, seulement des territoires sans projet. Encore faut-il qu'ils puissent valoriser leur projet par une connectivité suffisante. Pour le CESER, ceci doit être un des premiers objectifs du SRADDET.
- ◆ La mobilité future devra intégrer les enjeux du développement durable en privilégiant les solutions de transports décarbonés, de transport collectif et les modes doux.
- ◆ Compte-tenu des enjeux de la révolution numérique en cours, c'est une conception renouvelée des services qui fournira les solutions pour la mobilité de demain, notamment à travers l'offre d'un véritable « bouquet de mobilités ».
- ◆ Dans une région marquée par le fait montagnard, la maintenance des réseaux routier et ferroviaire prend une importance primordiale.

Voir bibliographie n° 23, 25, 26, 36 et 42

Agir au niveau local pour réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

Le changement climatique à l'échelle globale est avéré.

Au-delà des facteurs naturels qui influencent le climat, c'est bien l'émission toujours plus importante de gaz à effet de serre (GES), notamment corrélative à l'utilisation massive d'énergies fossiles, qui induit le dérèglement du système climatique.

Il convient d'agir selon deux modes complémentaires :

- L'atténuation, en réduisant l'émission des GES (sobriété et efficacité énergétique, accroissement des énergies renouvelables) ;
- L'adaptation, en limitant les impacts négatifs du changement climatique.

Par ailleurs, des points noirs de pollution atmosphérique persistent en Auvergne-Rhône-Alpes et méritent une attention particulière.

« Le changement climatique nous oblige à repenser nos modes de vie et nos modèles de développement ».

Les propositions du CESER

➤➤ Penser l'aménagement du territoire en intégrant les impacts climatiques : choix d'organisation de l'espace et de la mobilité, documents d'urbanisme, rénovation thermique des bâtiments, démarches et dispositifs visant la sobriété et l'efficacité énergétique.

➤➤ Amplifier les démarches de prévention des risques naturels accentués par le changement climatique et faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région exemplaire en la matière.

➤➤ Soutenir et valoriser les démarches d'expérimentation ou de recherche sur le thème de l'adaptation au changement climatique.

➤➤ Inciter les actions permettant de limiter la pollution de l'air dans certains territoires considérés comme « points noirs » par les observatoires de qualité de l'air.

Les enjeux pour la région

Répondre au double défi de l'atténuation/adaptation au changement climatique et de la réduction de la pollution de l'air dans certains "points noirs" constitue un enjeu majeur pour les territoires. Il oblige à repenser nos modèles de développement, y compris en période de crise économique et sociale. Cela appelle une politique aux objectifs ambitieux, qui ne se contente pas de prendre des mesures d'atténuation du changement climatique, mais repense les modes de production, de distribution et de consommation et vise à maîtriser la demande énergétique, tout en veillant à la situation économique et sociale des citoyens.

Voir bibliographie n° 13, 19, 21, 22, et 38

Renforcer les atouts d'Auvergne-Rhône-Alpes par une politique exemplaire de sobriété et d'efficacité énergétique, et par un développement soutenu des énergies renouvelables

Auvergne-Rhône-Alpes se distingue par une très forte production d'énergie. Le nucléaire y occupe une place centrale : la région accueille la plus forte concentration européenne de sites de production, de recherche, d'innovation et de sous-traitance, avec plusieurs dizaines de milliers de salariés hautement qualifiés. Les énergies renouvelables n'y sont pas en reste : la région est par exemple la première de France pour la production hydroélectrique, elle dispose avec ses forêts d'une ressource abondante de bois énergie, et pour le solaire, elle regroupe une part importante des acteurs français tout en bénéficiant d'un ensoleillement favorable.

Toutefois, la transition énergétique n'en est encore qu'à son début et beaucoup reste à faire pour plus de sobriété, d'efficacité énergétique, et de production d'énergies renouvelables.

« Auvergne-Rhône-Alpes, leader pour la production d'énergie, se doit d'être aussi leader pour la transition énergétique ».

Les propositions du CESER

- Affirmer pour la région une volonté d'exemplarité sur la transition énergétique en développant en synergie la production d'énergie renouvelable à partir des filières matures et les démarches de sobriété-efficacité énergétique.
- Faire de la rénovation thermique de l'habitat un axe prioritaire de la politique régionale, tant pour la transition énergétique que pour la remise à niveau du bâti ancien.
- Développer et encourager les transports collectifs et le fret ferroviaire et fluvial.
- Afficher à travers la commande publique une exemplarité sans faille en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.
- Consolider sur leurs acquis d'expérience et de compétence les filières régionales d'énergies renouvelables, tant au niveau de la recherche et du développement qu'à celui de leur mise en œuvre industrielle.
- Conforter l'expertise régionale dans la filière nucléaire (dont la déconstruction) atout économique et stratégique de la région.
- Soutenir l'ensemble des démarches par un renforcement des dispositifs de formation (notamment en alternance) dans les métiers de l'énergie, tous types confondus.

Les enjeux pour la région

- Saisir toutes les opportunités offertes par la transition énergétique pour renforcer le leadership de la région en matière d'énergie.
- Faire de l'énergie un domaine privilégié de l'excellence régionale, tant dans la transition vers une société plus économe qu'à travers le développement de filières industrielles pivots du dynamisme économique futur.
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux en s'appuyant sur la rénovation thermique du bâti ancien et les opportunités de production d'énergies renouvelables.

Voir bibliographie n° 10, 13, 19, 21, 22 et 32

Protéger et valoriser la biodiversité, marqueur du patrimoine naturel d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les pratiques de protection de la nature ont évolué d'une conception patrimoniale conservatrice vers une approche fonctionnelle des écosystèmes naturels. Les réseaux écologiques prennent en compte deux composantes principales : les réservoirs de biodiversité et les corridors permettant les nécessaires échanges entre ces réservoirs (trame verte et bleue).

Au niveau régional, le travail d'élaboration de la trame verte et bleue se structure autour des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Au niveau local, les documents de planification des collectivités territoriales (notamment SCOT et PLU) fournissent une traduction spécialisée des grandes orientations du SRCE.

Par ailleurs, les différents SDAGE insistent sur la fragilité des zones humides. Leur protection doit faire preuve d'une vigilance particulière.

« La biodiversité, à travers la trame verte et bleue, doit être prise en compte préalablement à tout projet d'aménagement ».

Les propositions du CESER

➤ Structurer un projet régional de trame verte et bleue qui prendra en compte tant les réservoirs labellisés que la nature « ordinaire » pour la rendre opposable dans le cadre des projets d'aménagement. Ce projet régional devra intégrer et valoriser le rôle des activités agricoles et forestières dans les fonctionnalités de la trame.

➤ Identifier les zones humides et inciter à leur protection.

➤ Valoriser la biodiversité régionale comme un élément d'attractivité favorable au développement économique (tourisme vert, thermalisme, agriculture, sylviculture...).

➤ Mettre en place une gouvernance adaptée qui intègre des dispositifs d'inventaire, de concertation, de suivi et d'évaluation.

Les enjeux pour la région

- La région dispose d'un capital naturel majeur : montagnes, fleuves et rivières, têtes de bassins, sources et eaux thermales, parcs nationaux et régionaux, parcs urbains, réserves naturelles, zones humides... Il convient de préserver ce capital et de le valoriser en rappelant que les activités agricoles et forestières sont constitutives de ce patrimoine.
- Le dynamisme économique de la région et l'accroissement de sa population ne doivent pas occulter l'ambition d'une nature préservée.

Voir bibliographie n° 7, 11, 12, 15, 29, 33, 34 et 40

Etablir un plan régional « déchets » ambitieux, en l'appuyant notamment sur une démarche renouvelée d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Les problématiques des déchets constituent des marqueurs sociétaux forts : modes de consommation, cycle de vie des produits, gestion des ressources et économie circulaire...

Les déchets sont de nature très diverse : déchets produits par les ménages, déchets du BTP, déchets agricoles, déchets industriels... Leur prévention, leur gestion et leur traitement font appel à des responsabilités et des filières très variées.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 fixe un certain nombre d'objectifs de diminution des déchets et de leur recyclage. Par exemple, pour les déchets ménagers et assimilés, une baisse de 10% doit être atteinte en 2020. L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est un levier fondamental pour respecter ces objectifs.

« La future politique régionale « déchets » nécessite un réel changement de paradigme et devra susciter la participation de tous les acteurs ».

Les propositions du CESER

➤➤ Devenir une région exemplaire dans la prévention, le recyclage et le traitement des déchets, en priorisant en particulier l'économie circulaire.

➤➤ Développer des campagnes d'EEDD pour réduire la production des déchets et favoriser le tri qualitatif et quantitatif. Inscrire des campagnes dans une démarche conjointe entre tous les acteurs de l'EEDD (associations, entreprises, collectivités, Etat...).

➤➤ Soutenir l'organisation du traitement des déchets par filière, en s'appuyant sur les expériences réussies.

➤➤ Aider les filières émergentes déchets, qui ont besoin d'être structurées.

Les enjeux pour la région

- Répondre aux objectifs fixés par la loi TECV.
- Refonder et développer l'EEDD en impliquant TOUS les acteurs concernés.
- Faire en sorte de maintenir une implantation territoriale équilibrée pour le traitement et le recyclage des déchets.

Voir bibliographie n° 3, 31 et 47

Anticiper l'avenir des générations futures par une gestion foncière maîtrisée

L'avenir de l'ensemble des territoires, notamment les espaces ruraux les plus isolés, passe par l'accès à une dynamique de métropolisation. Mais cette métropolisation et l'attractivité qui l'accompagne ont des effets pervers de consommation d'espace. L'habitat a en effet tendance à se développer dans un mouvement centrifuge périurbain d'autant plus facilement que les prix du foncier en cœur de ville sont élevés et que les terrains en périphérie sont disponibles. Or l'élargissement mal maîtrisé des aires urbaines augmente les déplacements et leurs impacts négatifs, et les conflits d'usage se développent (habitat, réseaux, industrie et logistique, agriculture, forêt, biodiversité).

Par ailleurs dans les territoires ruraux, la disponibilité foncière et la faiblesse de son prix constituent à la fois un atout (attractivité) et une fragilité (consommation d'espace).

Au total, cette consommation d'espace est à la fois rapide et préoccupante car elle menace les terres agricoles les plus accessibles et productives, et tend à détruire des équilibres fondamentaux pour le respect du patrimoine naturel régional.

« Gérer le foncier à partir d'un cadre régional, en intégrant des priorités hiérarchisées selon les échelles de territoires, et en faisant prévaloir le dialogue ».

Les propositions du CESER

Une bonne gouvernance doit privilégier la mutualisation de l'espace, le souci du bien commun, la confiance entre élus et acteurs privés, la recherche de l'acceptabilité sociale des projets dès leur origine et l'intermédiation d'une société civile organisée.

» Faire prévaloir, comme dans de nombreux pays, la culture du dialogue, de la concertation, de la négociation, de la médiation pour assurer une répartition équilibrée des fonctions d'usage du foncier.

» Subordonner l'action foncière au projet de développement, à inscrire lui-même dans une cohérence de l'action publique territoriale, notamment entre SCOT et contrats territoriaux, en hiérarchisant les échelles de décision dans le respect du principe de subsidiarité, et en cohérence avec le SRDEII.

» Appeler la Région et les principales agglomérations, dans un souci d'effet levier, à réserver le foncier indispensable pour développer les fonctions supérieures majeures (transport, transport, logistique, recherche et enseignement supérieur, tertiaire supérieur), et les projets majeurs d'implantation d'entreprises.

» Assurer au bloc communal l'ingénierie foncière minimale, avec le concours des SAFER et d'EPF à forte capacité de portage financier, pour organiser les outils de gestion foncière, élaborer et appliquer

les documents d'urbanisme et leur zonage de type PLU, carte communale,...

» Promouvoir un maillage du territoire avec une mixité des usages fonciers, dans une logique de densification maîtrisée autour de centres-bourgs agréables à vivre et bénéficiant d'une desserte par transport collectif chaque fois qu'elle est économiquement viable.

» Hiérarchiser les valeurs d'usage des parcelles agricoles et prévenir le mitage foncier de façon à assurer la viabilité des exploitations, en incitant l'usage des délaissés agricoles par l'habitat.

» Réserver des disponibilités foncières (dont les friches industrielles) pour un usage à caractère économique.

» Concilier les usages avec les trames vertes et bleues nécessaires à la biodiversité.

Les enjeux pour la région

- ◆ Préparer l'avenir par des réserves foncières adaptées aux besoins futurs de grandes infrastructures, d'équipements et d'activités économiques.
- ◆ Préserver les espaces fonciers nécessaires à l'agriculture régionale.
- ◆ Intégrer les nécessités environnementales à la démarche de gestion et valorisation de l'espace régional.
- ◆ Limiter l'étalement urbain générateur de nuisances et de coûts.

Voir bibliographie n° 4 et 30

Bibliographie

LISTE DE REFERENCE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS DU CESER

CESER Rhône-Alpes

- 1- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Fait métropolitain et fait régional en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015
- 2- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Leviers du développement économique en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015
- 3- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Pour l'amplification des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable*, CESER Rhône-Alpes, novembre 2015
- 4- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Les nouvelles formes de l'habitat en Rhône-Alpes : pour une vision anticipatrice*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2015
- 5- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Consultation européenne : une stratégie de l'Union européenne pour la région alpine*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2014
- 6- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Les services au public en Rhône-Alpes : innover pour répondre aux besoins d'intérêt général*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2013
- 7- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avant enquête publique*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2013
- 8- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Rhône-Alpes et le bassin lémanique, un destin commun ?*, CESER Rhône-Alpes, septembre 2013
- 9- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Sur les chemins du mieux vivre des familles en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, juillet 2013
- 10- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *La transition énergétique au service de la performance économique et sociale*, CESER Rhône-Alpes, mai 2013
- 11- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur les questions importantes concernant la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Rhône-Méditerranée*, CESER Rhône-Alpes, avril 2013
- 12- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur les questions importantes concernant la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Loire-Bretagne*, CESER Rhône-Alpes, avril 2013
- 13- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur le Plan Climat de la Région Rhône-Alpes : version 2*, CESER Rhône-Alpes, mars 2013
- 14- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Montagne 2040*, CESER Rhône-Alpes, mars 2013
- 15- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis le projet de classement des cours d'eau du Bassin Rhône-Méditerranée*, CESER Rhône-Alpes, janvier 2013

- 16- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Plan Rhône au-delà de 2013 : propositions des CESER du Sud-Est*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2012
- 17- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Projet régional de santé*, CESER Rhône-Alpes, septembre 2012
- 18- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Culture du fleuve Rhône : un intérêt local, interrégional et européen*, CESER Rhône-Alpes, septembre 2012
- 19- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Parcs naturels régionaux et changement climatique*, CESER Rhône-Alpes, juin 2012
- 20- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Nouvelles politiques régionales en faveur de la santé et de la santé environnementale*, CESER Rhône-Alpes, mars 2012
- 21- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur le schéma régional climat, air, énergie*, CESER Rhône-Alpes, février 2012
- 22- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis sur le plan climat régional*, CESER Rhône-Alpes, février 2012
- 23- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Document de cohérence des déplacements en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, janvier 2012
- 24- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Pour un management territorial en Rhône-Alpes : quelle dynamique de projets structurant l'aménagement du territoire*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2011
- 25- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Points stratégiques pour le fret ferroviaire en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, septembre 2011
- 26- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Schéma national des infrastructures de transport*, CESER Rhône-Alpes, mai 2011
- 27- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Dépendance des personnes âgées : note du CESER Rhône-Alpes pour le CESE*, CESER Rhône-Alpes, mars 2011
- 28- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Pour la santé des jeunes et des personnes âgées en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, novembre 2010
- 29- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Trame verte, trame bleue : les cheminements de la biodiversité en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, avril 2010
- 30- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Pour une maîtrise foncière des territoires de Rhône-Alpes en métropolisation*, CESER Rhône-Alpes, novembre 2009
- 31- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Le plan régional d'élimination des déchets dangereux Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2009
- 32- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Fleuve Rhône Volume 1 Energie*, CESER Rhône-Alpes, juillet 2009
- 33- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée*, CESER Rhône-Alpes, juin 2009
- 34- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne*, CESER Rhône-Alpes, avril 2009

CESER Auvergne

- 35-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Territoires et fait métropolitain*, CESER Auvergne, juillet 2015
- 36-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Les transports en Auvergne*, CESER Auvergne, juillet 2015
- 37-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente*, CESER Auvergne, septembre 2014
- 38-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Les plans Climat Energie territorial*, CESER Auvergne, mars, juin et septembre 2014
- 39-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Avis sur l'actualisation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)*, CESER Auvergne, juillet 2014
- 40-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Schéma régional de cohérence écologique*, CESER Auvergne, mars 2014
- 41-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *La ruralité*, CESER Auvergne, mai 2006

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

En cours d'élaboration d'ici l'automne 2017

- 42-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE- RHONE-ALPES, *Vers un développement des territoires ruraux*
- 43-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE- RHONE-ALPES, *Prospective sur les villes moyennes*
- 44-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE- RHONE-ALPES, *L'investissement en Rhone-Alpes*

Adopté

- 45-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE- RHONE-ALPES, *Le bien-être mental et social des jeunes : une cause régionale en 2018 !* CESER Rhône-Alpes, mai 2017
- 46-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Les mutations. Cahier n°1 : Les économies disruptives*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, avril 2017
- 47-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Biodéchets : cap sur 2025. Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, février 2017
- 48-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2017
- 49-** CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2016

50- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Pour une vision d'un développement équilibré à travers le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, octobre 2016

51- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Pour une nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, septembre 2016

52- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Une ambition régionale partagée : de l'effet d'entraînement de l'action économique*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2016

53- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Pour une dynamique numérique en Auvergne-Rhône-Alpes*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2016

Glossaire

AFA	Autoroute Ferroviaire Alpine
AVICCA	Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EnR	Energies Renouvelables
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GES	Gaz à Effet de Serre
IADT	Institut d'Auvergne du Développement des Territoires
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIB	Produit Intérieur Brut
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNR	Parcs Naturels Régionaux
POCL	Projet Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon
RCEA	Route Centre-Europe - Atlantique
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
SUERA	Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte

Déclarations des groupes

Intervention de M. Gilles MAURER, au nom du Collège 1

Madame la Présidente, cher(e)s collègues,

Lorsque nous évoqué le SRADDET en octobre 2016 en réponse à la saisine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le collège 1 avait souligné l'importance que notre CESER énonce un message court, clair et lisible. Nous avons également appelé de nos vœux les points suivants :

- une implication forte du CESER en s'appuyant sur les avis et préconisations fournis,
- une simplification forte pour être lu,
- une vision stratégique ambitieuse et partagée par le plus grand nombre,
- un schéma évolutif adaptable sur le temps long en opposition au temps court politique.

Face à ces attentes, qu'a fait notre CESER ?

D'abord sur la méthode, un travail assez inédit de transversalité a été conduit sous la direction de Jean Claude MICHEL, travail parfaitement illustré par la marguerite figurant en page 8 de l'avis et répondant très clairement à cet objectif.

Le cœur des propositions reprend bien l'ensemble des travaux de nos 2 ex-assemblées dans un document concis et agréable.

Pour la lisibilité, le texte est ramassé en une vingtaine de pages répondant à notre demande de simplification.

Le texte va droit au but en terminant sur 5 défis à relever, répondant à la vision stratégique et ambitieuse demandée.

Enfin, les remarques de la "famille Aurachon" ne manqueront pas de nous rappeler que s'il est bien d'avoir la tête dans les nuages... il faut aussi garder les pieds sur terre.

Sur le fond, le collège 1 partage l'analyse du rapporteur montrant à la fois la solidité des fondamentaux d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'exigence de respecter les 4 piliers du développement durable :

- 1/ le développement économique indispensable à la création de valeur... avant de la répartir... Si cela va de soi, il est utile de le rappeler.
- 2/ la solidarité sociale et territoriale essentielle pour l'entrepreneuriat de toute taille ainsi que le monde agricole.
- 3/ La valorisation de l'environnement, un atout majeur de l'attractivité des territoires de notre région.
- 4/ Un management territorial efficace des projets qui devra dire : qui est qui ? Et qui fait quoi ?

Pour le collège 1, il demeure néanmoins que nous ne sommes pas dans un "monde idéal" et qu'à l'instar du PRINCIPE DE PRÉCAUTION si souvent galvaudé, nous devons également faire nôtre et répondre au PRINCIPE DE RÉALITÉ.

Quelques exemples.

En matière **énergétique**, si nous soutenons bien entendu le développement des énergies renouvelables, la première d'entre elles étant l'hydroélectricité, il serait hasardeux d'oublier que l'on ne développera pas les énergies intermittentes sans énergie de base et en premier lieu avec le nucléaire dont notre région dispose y compris toute l'expertise de sécurité associée reconnue au-delà même de nos frontières.

En matière de **transport**, le rapport souligne combien le relief impose les axes structurants et nécessaires de communication. Si les liaisons Nord /Sud sont globalement satisfaisantes, il n'en est pas de même pour les liaisons Est/Ouest. Nous pouvons citer la liaison RCEA (Route Centre Europe Atlantique) et la liaison Lyon-Saint Etienne-Le Puy-Toulouse.

A ce titre nous saluons le Conseil d'Etat qui a donné le feu vert pour la réalisation de la future A45, maillon indispensable de cet axe qui s'inscrit dans ce schéma.

Plus généralement sur les transports, nous ne privilégions pas un transport par rapport à un autre. Chaque transport a sa pertinence et nous voulons une véritable interconnexion en rappelant tout simplement que si le ferroviaire transporte quotidiennement 200 000 clients, nous avons entre 6 à 7 millions de véhicules de tous types (marchandises, collectifs, utilitaires, particuliers) tous les jours et sur l'ensemble de nos réseaux.

Nous voulons une modernisation importante de l'ensemble de nos **réseaux numériques**, ce point est capital pour l'avenir de nos entreprises et de nos futurs usages.

Pour ce qui est des 5 défis proposés dans l'avis du CESER, nous les soutenons pleinement. Il importe de valoriser les **projets** : Il n'y a pas de territoires sans avenir, seulement des territoires sans projet. C'est la dynamique des projets qui compte et c'est cette dynamique qui portera l'investissement public, lui-même relayé par l'investissement privé.

Nous partageons la préoccupation exprimée sur le **foncier**. Pas de solution sans médiation, consensus et compensation ou aménagements.

Nous sommes très attachés à la **solidarité territoriale**, élément essentiel de la cohésion sociale. Il est en effet illusoire d'imaginer le futur sans des équipements et des services de proximité efficaces et de qualité.

Enfin, la transition énergétique est fondamentale. Nous devons valoriser nos atouts régionaux en la matière, tels que les pôles d'innovation et de compétitivité. La présentation du pôle Tenerdis fût éloquente à ce sujet. Le futur est déjà là.... !

En conclusion, nous saluons la qualité du travail des commissions du CESER et la clarté du rapport présenté par Jean Claude MICHEL

Comme le suggère le titre, le rapport cerne parfaitement les ambitions et les défis de demain pour notre région.

Le collège 1, sous réserve de position personnelle, votera cet avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bruno DE QUINSONAS-UDINOT, au nom de l'Association Filière Bois Rhône-Alpes (Collège 1)

Si le SRADDET se veut un Schéma Régional d'aménagement, le CESER AURA veut quant à lui, et à juste titre, exprimer une ambition partagée par les acteurs de la nouvelle Région.

C'est au titre de la forêt et dans une certaine mesure de la filière Forêt-bois, que je souhaite m'exprimer brièvement aujourd'hui.

Même si un Plan régional Forêt-bois est bien actuellement en cours d'élaboration afin de fixer les grandes orientations sylvicoles de notre Région pour les années à venir, ce temps de réflexion de notre CESER m'a conduit à réfléchir très en amont pour fixer des ambitions dans le domaine qui est le nôtre, mais ce, dans une optique d'équité territoriale et d'un indispensable accompagnement de la transition énergétique.

La notion qui revient le plus souvent dans les réflexions et les propositions qui sont faites par l'amont de la filière (et notamment par l'établissement public en charge de gérer et d'administrer la forêt privée, c'est-à-dire le CRPF), est celle très subtile d'une « recherche d'un équilibre ». Cette recherche d'équilibre se retrouve à tous les niveaux de leurs actions. Pour illustrer et mieux cerner cette recherche j'ai choisi d'en souligner quelques unes :

- Comment rechercher « le bon équilibre » entre la liberté individuelle de chaque sylviculteur qui se veut maître-chef, et l'obligation d'organiser au mieux et de façon fluide et prévisible la mobilisation et la collecte de la ressource qui est destinée à alimenter une filière bois régionale de première et de seconde transformation ?
- Comment trouver à nouveau « le juste équilibre » entre, d'une part un individualisme qui pousse chacun à détenir du foncier forestier (de façon d'ailleurs parfois atavique ce qui revient à chaque génération à le diviser et à le morceler encore et encore...et, en définitive le plus souvent inexploité...), et d'autre part les impérieuses obligations d'une gestion économique des espaces ruraux et forestiers ?

Une bonne gestion durable des espaces conduit tout naturellement à regrouper des parcelles en nature de bois afin de faciliter une exploitation en commun à des coûts mutualisés, pour obtenir ainsi une collecte de la ressource à un prix suffisant pour simplement couvrir les frais d'exploitation.

- Comment trouver encore « le juste équilibre » entre d'une part les forêts mises en libre évolution ou en évolution naturelle en plus des Espaces Naturels Sensibles (ENS), en plus des forêts inatteignables ou non desservies, et, d'autre part la collecte de la ressource bois d'œuvre ou bois énergie qui ne cesse de se capitaliser en forêt privée, faute d'un prix de marché mondial suffisant ou d'une absence desserte qui la rend impossible ?
- Comment trouver encore « le juste équilibre » de gestion dans notre nouvelle région entre les forêts de haute et moyenne montagne et les plateaux ou piémonts de l'ouest ? Comment répartir de façon équilibrée une production de résineux et de feuillus en favorisant les circuits courts et en fonction de la demande des marchés, qu'ils soient en bois d'œuvre ou en bois énergie ?
- Comment trouver une nouvelle fois « le juste équilibre » entre la gestion du grand gibier ongulé et le renouvellement durable de la ressource forestière à court et moyen terme, sachant que ce sont les jeunes pousses et les tendres sujets de la forêt qui nourrissent ces grands ongulés ?

Force est de constater que l'équilibre sylvo-cynégétique, qui a pu exister il y a quelques années, est aujourd'hui rompu en forêt.

En termes simples, le volume de bois sur pied s'accroît mécaniquement sans doute, mais la forêt, elle, ne se renouvelle plus. Vous aurez bien compris mes chers collègues, la gravité et les conséquences à moyen terme d'une telle situation pour nos enfants.

- Enfin, comment trouver le « bon ton » ou le « bon équilibre » dans la communication avec les usagers de la forêt pour réduire et éviter les conflits d'intérêts.

- Il est en effet troublant qu'il soit encore nécessaire de convaincre certains urbains, que les espaces forestiers sont certes des territoires de sports, de ressourcement et de loisirs, mais que ce sont d'abord et avant tout des territoires de production et de collecte d'une ressource qui alimente une filière, qui maintient et crée des emplois locaux et non délocalisables, et qui est même parfois pour certains d'eux une composante majeure de leur attractivité voire de leur économie ?

Il n'est sans doute pas nécessaire de multiplier plus ici les exemples où la recherche de cet équilibre est souhaitable.

Ils seraient trop nombreux.

Pour conclure, comme il nous est indiqué fort à propos dans le rapport que le SRADDET semble répondre à la « théorie des ensembles flous », j'ai dès lors estimé nécessaire dans le cadre de cette réflexion de notre assemblée de vous sélectionner, parmi d'autres sujets, ces quelques réflexions personnelles, elles très concrètes, et sur lesquelles notre filière sera, j'en suis persuadé, particulièrement attentive à ce qu'elles soient bien prises en compte dans l'élaboration des futurs plans et schémas régionaux à venir.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention et vous indique par ailleurs, vu la qualité du travail qui nous a été présenté, que je voterai favorablement cet avis.

Intervention de M. Jean GUINAND, au nom de la Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes (Collège 1)

Mme la Présidente, Chers collègues, je m'exprime au nom de la Confédération Paysanne et d'autres sans doute choqués par l'expression du collège 1.

En effet, nous nous désolidarisons complètement du collège 1 sur l'intervention qui vient d'être faite.

En effet, si nous voterons bien l'avis du Ceser sur l'approche du SRADDET parce que nous y avons travaillé activement en commission et qu'il nous paraît équilibré, nous ne partageons pas la conclusion qu'en tirent nos pairs.

En effet, la cohésion sociale, la solidarité territoriale et la transition énergétique cités comme éléments essentiels dans le texte lu par G. MAURER, ne sont que des mots pour faire passer des idées qui vont à l'encontre de leur sens même. La cohésion sociale s'appuie en effet sur l'acceptabilité sociétale pour les grands projets. Il fallait être à St Maurice sur Dargoire les 1 et 2 juillet pour comprendre que ce n'est pas le cas, 130 tracteurs et plus de 10000 personnes des territoires concernés sont venus dire leur opposition et leur détermination contre le projet de l'A45. Projet illusoire qui ne répond absolument pas aux réels problèmes de l'entrée sur Lyon entre 7h et 9h le matin et à la sortie de Lyon entre 17 et 18h30. Je trouve l'argument d'opposition des 200 000 voyageurs utilisant le ferroviaire et les 6 à 7 millions de véhicules un peu démagogique car dans le dossier de ce projet il suffit de transférer 30 000 personnes du routier vers le rail pour enlever 25000 véhicules du bouchon de Givors, Vous le voyez, je peux aussi faire de la démagogie sémantique.

La solidarité territoriale, on l'entendait aussi dans cette intervention se limite aux intérêts économiques de certains, Dans ce dossier on limite la solution territoriale à la compensation financière. Alors que dans une phrase il est dit qu'il n'existe pas d'avenir aux territoires sans projet, j'affirme que, s'il existe bien un problème d'avenir pour les agriculteurs c'est justement dans ce territoire que la dynamique agricole est une des plus fortes de la région avec un projet affirmé de circuits courts, générant de l'activité économique pérenne. Ne limitons pas l'avenir des territoires à notre capacité à les orienter vers une fonction urbaine et j'en viens donc au troisième point qui me fait réagir : la transition énergétique. Les grands mots sont souvent employés quand on peut s'en servir. L'asphyxie des villes doit elle se résoudre par un afflux supplémentaire de véhicules ? Doit-on répondre aux défis de demain avec des solutions d'hier ? La congestion de la vallée du Gier sera-t-elle résolue par la pollution de tout un plateau ? Cette transition énergétique et écologique doit au contraire être le ferment de nouvelles innovations, de nouvelles solutions qui ne reprennent pas les solutions du passé pour dessiner l'avenir. C'est vrai pour les transports où la solution ne réside plus dans un seul modèle, le routier, mais dans la complémentarité des modes de déplacement. C'est vrai en matière énergétique ou, on le sait tous, ce n'est pas l'énergie fossile polluante, ni l'énergie nucléaire dont on ne sait que faire des déchets qui répondront aux enjeux de demain. Par la recherche, par l'innovation par l'imagination nous pouvons répondre aux défis de demain en montrant une volonté créatrice au lieu d'une action destructrice.

Nous nous réjouissons de notre capacité collective à produire ce texte où par le consensus, nous sommes parvenus à un texte équilibré, Le SRADDET ne doit pas être un document de plus qui ajoute de la complexité au fonctionnement de la société mais un réel schéma porteur des vrais enjeux du futur.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Luc LOZAT, au nom de la CFDT (Collège 2)

Tout d'abord et bien que cela a été fort justement rapporté dans l'avis, la méthode de travail mise en œuvre pour sa construction est au final, une belle réussite.

D'un balbutiement (dès la lettre de cadrage du Président de Région du 19 juillet 2016, le Ceser s'en est saisi promptement pour donner un premier avis le 18 octobre 2016), nous pouvons dire qu'avec la pointe d'humour apportée dans ce texte, le travail de transversalité a permis d'une part, d'échanger, de construire un document grâce à une très large participation d'acteurs pas forcément convaincus de l'exercice, mais aussi par ailleurs, de finaliser un texte qui devrait servir au Conseil Régional d'appui pour mettre en œuvre sa partition.

Ne perdons pas de vue que le SRADDET va remplacer les anciens Schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (ou SRADDT), en précisant comme eux, les orientations fondamentales et horizons temporels du développement durable d'un territoire régional et ses principes d'aménagement, mais avec un contenu élargi tout en n'étant pas au final, un schéma des schémas.

Ce SRADDET doit fixer les « objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

Objectif ambitieux, mais ce travail a été mené de manière intelligente et constructive. Je dois l'avouer, parfois cela a quelque peu « ferrailé » quant à la meilleure formulation voire disposition, mais au bout il en est véritablement sorti une construction homogène au fil des auditions et du travail des commissions concernées.

Pour autant, ce schéma Régional ne doit pas faire l'impasse sur tout ce qui a été préconisé jusqu'à ce jour bien au contraire, il se doit de les intégrer dans leur logique, tout en allant encore plus loin.

Je pense par exemple à la mobilité équitable des territoires. Elle ne se pratique pas de la même manière que l'on soit en zone rurale ou dans une zone fortement urbanisée. Cela va de soi, mais une fois dit, que faisons-nous véritablement ? Des études !!! Encore des études, pour au final, en rester pratiquement au même point.

Les projets ne manquent pas, encore faut-il se décider à les mettre en œuvre.

Des engagements ont été pris au Grenelle de l'Environnement. Grenelle 1 puis 2. Nous savons parfaitement quels sont les risques si des mesures concrètes et immédiates ne sont pas mises en place.

Il en est de même dans le domaine de l'habitat, dans celui de la recherche et du développement, de la transition énergétique comme dans bien d'autres tout aussi importants.

Il ne suffit plus de dire : maintenant il devient urgent de FAIRE. Comme cela a été préconisé sur l'évaluation des politiques publiques, il devient primordial d'œuvrer pour une mise en œuvre rapide et avancer ainsi de manière concrète et efficace. Cela doit faire partie intégrante du processus, n'en déplaise à ses détracteurs.

Le SRADDET doit être d'abord le lieu fédérateur et rassembleur de tout ce qui a été compilé jusqu'à présent, mais aussi et surtout être l'outil de cohérence régionale en matière d'aménagement du territoire, l'instrument d'un développement équilibré de nos territoires.

Pour notre groupe CFDT, nous avons activement participé dans l'élaboration de cet avis. Nos différentes remarques lors de nos interventions en commission ont été largement reprises. Aussi, nous voterons cet avis, avec l'espoir qu'il soit considéré comme une véritable piste de lancement pour nos élus régionaux.

Merci.

Intervention de M. Alexandre DUPONT, au nom de la CFE-CGC (Collège 2)

Madame la Présidente, chers collègues,

Pour la 1^{ère} fois, le CESER doit émettre des propositions concernant les attendus et d'autre part l'élaboration du SRADDET. S'agit-il d'un schéma de plus dans le catalogue bien fourni des schémas auxquels le CESER doit donner son avis pour un document dans un ensemble flou ? Comme prévu dans la loi NOTRÉ, il contient un volet prescriptif et aussi un ensemble d'objectifs obligatoires (environnement transports) et d'objectifs facultatifs mal définis.

Notre contribution, se situe en amont des 12 consultations départementales que la Région a engagées. Elle présente un diagnostic que nous reconnaissons : des territoires à fort potentiels situés plutôt à l'est mais aussi des territoires avec de grandes fragilités situées plutôt à l'ouest. Les 2 cartes p 14 et 15 mieux que mille mots nous éclairent de façon irréfutable, que la création des richesses se fait dans les zones de « métropolisation » et qu'il faut rééquilibrer les zones hors métropoles.

La CFE-CGC, voit aussi se profiler à l'horizon d'autres formes de fragilités. La métropolisation à marche forcée (grâce à des moyens financiers donnés par l'Etat) entraînera des problèmes tellement ingérables, que les populations qui y vivent ne supporteront plus la hausse exponentielle du coût de l'habitat, la paralysie des transports, les pollutions de l'air, de l'eau entraînant des problèmes de santé publique, l'insécurité grandissante dans les villes et dans les lieux etc.

A partir de ces constats, la contribution a identifié 5 défis à relever. Pour la CFE-CGC, « cultiver la dynamique de projets » est le cœur de l'action pour le développement du territoire. Il apparaît clairement à travers nos auditions, que la recette pour la réussite de projets, c'est un homme ou une femme qui s'implique, qui fédère et qui franchit les nombreux obstacles qui apparaissent. La Région a un rôle important grâce à une « ingénierie de projet » qu'elle a les moyens de mettre en œuvre.

Les 12 fiches thématiques synthétisées sont bien le reflet des objectifs auxquels le SRADDET doit répondre.

Pour la CFE-CGC, l'enjeu d'une politique régionale est bien de réduire la fracture entre la concentration des moyens aux Métropoles et la lente désertification des autres territoires notamment les ruraux. Ce déclin n'est pas irrémédiable, et il faut que la puissance régionale dont c'est la prérogative, ait la volonté de se fixer un cap avec le SRADDET.

Compte tenu des derniers budgets en forte réduction qui nous ont été présentés en plénière, on peut se poser la question. La CFE-CGC espère que pour 2018, le budget de l'investissement retrouvera un niveau en conformité avec la vision d'un développement équilibré à travers le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes.
La CFE-CGC, votera pour cette contribution.

Intervention de M. Antoine FATIGA, au nom de la CGT (Collège 2)

Nous souscrivons à l'idée que la société civile organisée aide à fixer le cap à un horizon à 15 ans avec éventuellement une part de rêve comme indiqué dans le préambule.

Au regard du rapport soumis au vote, nous sommes déçus. L'avis du CESER reste encore ancré dans le "vieux monde".

Au vu des enjeux actuels, aux défis posés pour le long terme à la fois en terme d'aménagements du territoire et du développement durable, le CESER aurait pu faire plus de propositions pour comme l'indique le texte : "changer de paradigme".

Nous voudrions en souligner quelques-unes :

Sur les transports : alors que ce sont 48 000 morts par an dus à la pollution, alors que les coûts externes s'élèvent en France autour de 85 milliards d'Euros, nous aurions pu indiquer que la priorité sont les transports collectifs, le ferroviaire et dénoncer toute forme de financements régionaux pour des projets autoroutiers (vous le savez, la cour des comptes dénonce un taux de rentabilité supérieur à 20% pour les groupes qui gèrent les autoroutes. D'après plusieurs experts et élus qui suivent de près ce dossier, là où Vinci, Eiffage, Abertis et consorts investiraient 1 €, ils en récolteraient en moyenne 4,5)

Pour la C.G.T., les vrais choix au regard de l'urgence climatique doivent être exigeants.

Sur le thème de la solidarité sociale et territoriale, il est indiqué : "la crise des finances publiques". Pour la C.G.T., cela n'est pas une fin en soi car de l'argent, il y en a. C'est la redistribution qui ne va pas et pour cela, il ne s'agit pas seulement de se partager le gâteau mais surtout d'agrandir son périmètre. D'ailleurs la question des financements supplémentaires que cela s'appelle Versement Transport Interstitiel, redevance poids lourds ou même une autre politique fiscale, n'est abordée nulle part. Idem concernant la rénovation thermique des logements les plus énergivores. Nous le savons bien : sans recettes supplémentaires, le rêve aura du mal à se concrétiser.

Sur le thème des services publics et des services aux publics, nous ne pouvons que regretter qu'une réflexion commune permettant d'aboutir à un consensus n'ait pu s'effectuer dans le cadre du SRADDET, comme cela a pu s'amorcer hier dans la commission 9. Pour information, le CESE, en janvier 2017, après deux mois d'auditions et de concertation, a construit ses recommandations autour de trois grandes idées directrices :

- conduire un travail de fond sur ces missions. Les choix qui seront faits par la suite devront être pris en compte pour déterminer les moyens à consacrer à leur exécution ;
- valider les principes fondateurs de la fonction publique, dont le principe statutaire ;
- favoriser l'adaptation de la fonction publique aux attentes de la société (besoins sociaux, transformation numérique, demande de proximité, de simplification, de réactivité...).

Cela nous paraît plus porteur que de vouloir mettre des services au public dans les zones rurales et garder les services publics dans les zones urbaines. Belle solidarité territoriale !

Sur la gouvernance et le management territorial, nous aurions pu être plus incitatifs pour que tous les acteurs soient associés non seulement à la construction mais aussi à la mise en œuvre et suivi du schéma. Pour gagner en efficacité, il faut savoir grandir en démocratie. Le contrat démocratique repose sur trois piliers indissociables et complémentaires : une présentation politique forte, une participation citoyenne active, et une délibération publique approfondie. C'est ce qui manque dans la contribution du CESER. Force est de constater, au vu de ce qui se passe, qu'une interpellation forte de la Région sur ces sujets, aurait été la bienvenue.

Ce texte manquant d'ambition, le groupe C.G.T. votera contre.

Intervention de M. Pascal SAMOUTH, au nom de FO (Collège 2)

Pour Force Ouvrière, l'aménagement du territoire doit être une préoccupation majeure pour garantir un développement économique, social et culturel harmonieux et équilibré dans un souci de garantir l'égalité des citoyens, quel que soit leur lieu d'habitation.

Si on laisse faire l'économie, les conséquences sont connues : concentration sur les métropoles d'un côté, désertification de l'autre. Pour que le combat contre la « fracture territoriale » ne soit pas qu'un slogan de veille de second tour, le rôle de la puissance publique, à tous les niveaux, est primordial.

Nous partageons le souci de moderniser le réseau routier, de promouvoir le ferroviaire, d'assurer la couverture hertzienne et la desserte en fibre optique : « le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous », dit une réclame publicitaire.

Ce sont des conditions nécessaires au développement de l'activité économique dans tous les points du territoire.

Nous approuvons également de déployer les services au public, notamment les services publics. Il s'agit pour nous d'une question essentielle. Les services publics sont l'instrument privilégié de la puissance publique à tous les niveaux.

Nous regrettons d'ailleurs que l'insistance mise à leur déploiement ne se retrouve pas dans les fiches soumises au vote.

Ainsi la fiche « équilibre et égalité des territoires » met sur le même plan les services publics et privés, supposés rendre un même « service d'intérêt général ». Cet amalgame n'est pas acceptable pour nous.

Les abandons de service public, les « délégations de service public », c'est-à-dire les privatisations, ont précisément conduit à la « fracture territoriale » et cette fracture ne concerne pas que les zones rurales mais aussi des zones urbaines ou péri urbaines marquées par le chômage de masse et la désindustrialisation.

Nous serons donc très attentifs à la place qui sera faite aux services publics dans le SRADDET, dans un contexte où l'on nous annonce quand même à nouveau 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires et 10 milliards d'économies sur les collectivités territoriales.

De même, à notre sens l'accès aux soins doit aussi se soucier de la présence et du maintien de centres hospitaliers publics et d'hôpitaux locaux au plus près des citoyens.

Enfin en ce qui concerne la question de l'habitat et les propositions qui sont faites, nous pensons que les opérateurs du logement HLM tout comme action logement peuvent avoir un rôle moteur pour leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre là que nous apprécierons le SRADDET lorsqu'il sera construit et à l'instar de l'avis qui nous est proposé et que nous voterons, nous nous garderons bien nous aussi de conclure.

Intervention de Mme Patricia DROUARD, au nom de la FSU (Collège 2)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La contribution qui nous est présentée semble faire le tour de ce qui doit être déployé dans la réalisation du SRADDET. Elle ne donne pas d'avis précis sur certaines réalisations, c'est le politique qui tranchera ; mais elle pose les questions et les actions qui doivent éclairer la prise de décision.

Si toutes les recommandations données dans le rapport sont importantes, la FSU voudrait en cibler quelques unes.

Tout d'abord le développement équilibré des territoires. Souvent le CESER se centre sur la dichotomie métropoles/ monde rural et/ou villes moyennes, qui a son intérêt dans notre grande région. Mais n'oublions pas la problématique des banlieues (périphérie des métropoles) à l'évolution très inégalitaire : cadre de vie, accès aux services, aux soins, concentration des nuisances, logements, et tout cela lié souvent aux revenus des habitants.

Cela fait lien avec l'acceptabilité sociale, le fait que tous les citoyens soient associés aux politiques publiques et que ce ne soit pas réservé à ceux qui ont les bons réseaux, qui savent traduire leurs desiderata, participer aux concertations mises en place. Encore faudrait-il que tous connaissent et sachent utiliser les outils, aient l'impression que leur modeste participation aura son utilité. Cela concerne bien sûr le maillage citoyen, l'éducation tout au long de la vie de tout un chacun. Rôle des collectivités et surtout de la société civile (dont les associations) à condition qu'on lui en donne les moyens.

Il ne suffit pas de textes et de bonne volonté affichée, par exemple :

- dans ma commune, je suis la seule à être allée voir le PDU et à donner mon avis ; il faut dire que le nombre de documents et pages à lire en rebutteraient plus d'un.
- une commune de la métropole de Lyon a voulu organiser une concertation pour la rénovation de son centre ville en organisant même des permanences eh bien, cela n'a pas suffi.

Et ce n'est pas un site où chacun peut dire ou écrire ce qu'il veut qui va résorber toutes ces difficultés.

Le rapport semble dénigrer le rôle de l'État ou en tout cas pointer son incapacité à maintenir un développement harmonieux des territoires face à l'emprise des métropoles. Rappelons quand même que la métropole de Lyon est le résultat d'un accord entre deux collectivités, non pardon ! entre les deux responsables de ces collectivités. Et qu'on nous a vendu sa création comme une nécessité face à la concurrence européenne, voire internationale, des autres métropoles étrangères.

Mais la FSU est d'accord avec le rôle du politique dans la diffusion des richesses créées par les métropoles vers les autres territoires. Celle-ci ne se fera pas naturellement, tout comme la répartition des richesses issues du travail ne se fait pas naturellement entre tous les citoyens.

En ce qui concerne les services, le rapport invoque les services au public sans évoquer les services publics ; ils ont fait pourtant preuve de leur efficacité, notamment lors de la crise en atténuant ses effets sur les citoyens.

La mise en place de services au public en lieu et place de services publics fait glisser l'utilisateur à l'état de client. Qu'en sera-t-il de l'égalité d'accès de tous aux services rendus ?

La mutualisation des services et la polyvalence des agents est une des solutions préconisées par le rapport.

Attention nous avons par le passé connu des mutualisations, et des polyvalences qui ont eu des conséquences néfastes que ce soit auprès des personnels ou des usagers.

Ne commettons pas les mêmes erreurs !

Sur ce dernier point la FSU sera particulièrement vigilante et engagée.

La FSU s'abstiendra sur la contribution.

Intervention de Mme Sophie MUSSET, au nom de l'UNSA (Collège 2)

L'élaboration du SRADDET constitue un exercice complexe en raison de sa nature.

Les concertations départementales qui ont déjà eu lieu ont mis en exergue plusieurs attentes de nos concitoyens auxquelles il nous apparaît essentiel de répondre afin de préserver la gouvernance territoriale mentionnée dans la contribution.

Des interrogations subsistent quant aux articulations entre les différentes instances décisionnelles ; il faut en effet veiller à ce que les bonnes pratiques des citoyens, comme par exemple, le tri sélectif des déchets, se traduisent par des bonnes pratiques des organismes de collecte des déchets.

Par ailleurs, articuler l'intermodalité permettra d'encourager les nouveaux modes de travail et de mobilité, ce qui encouragera la transition énergétique.

Enfin, le SRADDET doit jouer son rôle de coordonnateur des SCOT, PLU, PLUI ou encore les chartes des Parcs sur la question urbanistique et foncière, qu'il s'agisse de déploiements de logements ou d'activités privées.

La diversité de la région Auvergne Rhône Alpes impose la territorialisation des enjeux, qu'il s'agisse d'activités touristiques, agricoles ou économiques et ce afin de pouvoir continuer à être attractive et rayonner.

Le SRADDET gagnera dès lors ses lettres de noblesse, voire sa crédibilité sur le terrain.

L'UNSA votera cet avis.

Intervention de Mme Eliane AUBERGER, au nom des collèges 3 et 4

Madame La présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, j'interviens au nom des collèges 3 – 4.

La loi NOTRe prévoit l'élaboration d'ici 2019 d'un schéma du territoire régional sous l'égide de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il n'a pas vocation à être le Schéma des Schémas mais doit être articulé avec les autres schémas régionaux (notamment le SRDEII, SRESRI et d'autres schémas régionaux). Rappelons tout de même que les schémas de cohérence écologique des deux anciennes régions disparaissent et sont absorbés par le SRADDET.

Le CESER -expression de la société civile organisée- l'a tout de suite envisagé comme une opportunité majeure pour bâtir un projet à l'échelle de cette nouvelle région, « une boussole pour l'action publique dont les acteurs régionaux ont besoin pour préparer l'avenir ». Il s'agit bien là d'exprimer une ambition partagée avec les acteurs. Le CESER a donc souhaité participer à son élaboration tout au long de la démarche.

Le calendrier proposé par les instances régionales est très resserré, prévoyant une délibération en Octobre 2017 sur les objectifs, les phases de consultations en 2018 et un aboutissement fin 2018, début 2019.

Le présent rapport prend place dans la phase de définition des objectifs.

Il est organisé en deux parties :

- Une présentation des grands enjeux et défis du SRADDET pour l'avenir de la région, ainsi qu'un portrait synthétique mais éclairant de ce « territoire diversifié à fort potentiel ».
- Un ensemble de 12 fiches synthétisant les réflexions reprenant les thèmes de la loi NOTRe.

Ce travail est une production **collégiale et transversale** ; il a été en effet construit à partir des contributions de plusieurs commissions, sections et groupes de travail... qui ont-eux même travaillé à partir de productions antérieures des deux CESER et de contributions des conseillers. Rappelons ici que l'ex région Auvergne s'était dotée d'un SRADTT à l'élaboration duquel le CESER Auvergne a participé. On en retrouve trace dans les propositions.

Ce caractère transversal (le sujet s'y prête évidemment) est à souligner, ainsi que la densité de la production et le temps relativement court de son élaboration : il a été mené avec intensité et souci d'expression large et partagée, ce qui augure d'autres possibilités pour notre CESER.

La présentation des enjeux et des défis est claire et percutante, tout en faisant la part de ce qui relève du « rêve » et de la projection nécessaires à l'adhésion, et du pragmatisme impliquant de définir des priorités.

Elle s'appuie sur un portrait des diversités et des potentiels de la région où les spécificités liées à la montagne, à la dynamique économique et démographique, au positionnement géographique mais aussi les disparités criantes entre les différents territoires sont pointées de manière synthétique et pertinente. Des cartographies produites par l'IADT –dont on peut saluer la collaboration- appuient les démonstrations.

On ne peut qu'adhérer aux orientations fortes qui en ressortent liant l'équilibre des territoires aux piliers du développement durable (économie, environnement, social et gouvernance). De même la mise en exergue de leviers : tirer parti d'une métropolisation réussie, l'ancrage territorial du développement et la mise en réseau. Ainsi qu'à l'expression de 5 défis dans lesquels sont pointés la maîtrise du foncier mis sur le même plan que les dynamiques de projet, la solidarité territoriale, le maillage par des réseaux optimisés, la transition écologique. On s'étonnera peut être de l'importance donnée au foncier dans notre région, mais ce serait oublier que les objectifs du SRADDET doivent dès la délibération d'octobre 2017 être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Le rapporteur souligne fort justement la nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs de la région et le partage avec les citoyens ; **c'est bien là également un défi majeur**. La conférence territoriale de l'action publique en aura-t-elle les moyens ? Quels seront les relais locaux, des conseils de développement construits à quelle échelle de territoire ?

Ce souci de renvoi au territoire a poussé les rapporteurs à glisser quelques réactions de la famille AURACHON, dont les membres sont disséminés dans le territoire régional. Cet exercice donne une touche de « vécu » au rapport et, démontre –modestement- qu'au-delà des différences de langage il existe les possibilités et des envies de travail collectif à partir de ces réflexions.

La deuxième partie du rapport est constituée de 12 fiches élaborées selon les rubriques de la loi NOTRe. A la lecture, le lien entre fiches et rapport chapeau n'est pas toujours évident ; une meilleure articulation aurait rendu l'ensemble plus percutant et plus concret.

Si on retrouve dans chaque fiche les débats qui agitent nos travaux de commission, elles conservent une cohérence interne forte. La difficulté de l'exercice était de donner un contenu réel à des propositions générales synthétiques et on peut dire que cet objectif est globalement atteint.

La lecture croisée des fiches fait ressortir la complexité de questions, qui rejoignent les défis identifiés dans le rapport. Comment la transition énergétique nous incite t-elle à revoir notre modèle de développement (notamment vis-à-vis des infrastructures « nécessaires ») ? Comment donner à la question du foncier une dimension régionale ? Comment forger l'acceptabilité sociale ? La solidarité territoriale au travers de l'accès aux services, aux réseaux ? Les réponses ne sont pas données, mais les intentions sont écrites. Saluant l'importance de ce travail pour notre CESER, sa qualité tant dans son contenu que dans sa forme, et les méthodes mises en œuvre pour l'élaborer le collège 3-4 votera positivement sur ce rapport.

Au moment où s'initie l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le CESER formule les attentes de la société civile organisée.

Il renouvelle combien ce schéma doit être considéré comme une opportunité à saisir pour dégager une vision d'un développement équilibré du territoire régional. Ce schéma doit être articulé avec les autres schémas régionaux, prendre en compte la diversité et le fort potentiel de notre région.

Un développement équilibré du territoire impose de respecter les piliers du développement durable (développement économique, solidarités sociales et territoriales, environnement, gouvernance et management territorial). Il s'appuie sur trois leviers : une métropolisation réussie, le projet de territoire, les réseaux. Dialogue et confiance s'imposent.

Pour le CESER, il ne convient pas d'en rester à des principes d'action. Il faut passer à des actes en relevant cinq défis principaux, s'appuyant eux-mêmes sur douze fiches thématiques élaborées par les commissions de l'assemblée selon les rubriques listées par la loi NOTRe : cultiver les dynamiques de projet, organiser la solidarité territoriale, mailler le territoire par des réseaux optimisés, réussir la transition écologique, maîtriser la gestion foncière.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE • SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE ET EGALITE DES TERRITOIRES •
PROSPECTIVE • AUVERGNE-RHONE-ALPES**

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Lyon

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 2
T.04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Bb Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand cedex 2
T. 04 73 29 45 29 – F. 04 73 29 45 20

www.auvergnerrhonealpes.eu/ceser